



---

**Master 2 Mention santé publique**  
**Parcours « Enfance, jeunesse :**  
**Politiques et accompagnements »**  
Promotion : **2020-2021**

---

**Redynamiser l'offre de loisirs de proximité proposée  
par un centre social : l'aller-vers comme solution  
potentielle**

---

Amaury MAIGNAN  
Septembre 2021  
*Sous la direction de  
Isabelle DANIC*



---

## Remerciements

---

J'adresse mes remerciements à l'ensemble des personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord je souhaite remercier ma tutrice académique Isabelle DANIC pour ses précieux conseils et sa bienveillance.

Je remercie de même Corinne L'HEVEDER, directrice de la Maison Pour Tous, pour sa confiance et pour m'avoir guidé tout au long de ce stage en me transmettant avec pédagogie de nombreux savoir-faire. Je remercie plus largement l'ensemble des salarié.e.s pour leur sympathie et leur soif de transmettre, grâce à qui cette expérience a été si agréable.

Je souhaiterais enfin remercier ma famille et mes ami.e.s pour leur soutien lors de cette année si particulière.



---

# Sommaire

---

## Table des matières

1	Introduction : .....	8
2	Comprendre la non-fréquentation de l'offre de loisirs afin d'apporter une réponse pertinente : .....	14
2.1	Des loisirs éloignés des activités socio-éducatives et encadrées : .....	14
2.1.1	Une faible participation aux activités encadrées : .....	14
2.1.2	Un rapport distant aux activités encadrées et éducatives pour les enfants de familles d'origine modeste : .....	19
2.1.3	Des loisirs influencés par la réforme des rythmes scolaire de 2013 : .....	22
2.1.4	Conclusion de la sous partie I : .....	24
2.2	De multiples causes de non-fréquentation de l'accueil de loisirs : .....	24
2.2.1	Inadéquation entre nature de l'offre proposée et demande : .....	25
2.2.2	Des problématiques d'accès aux offres proposées : .....	26
2.2.3	Conclusion de la sous partie II : .....	30
2.3	Conclusion de la partie : .....	31
3	Développer une réponse permettant à l'accueil de loisirs d'assurer son rôle et ses missions : .....	32
3.1	Les accueils de loisirs : une vocation éducative ainsi qu'un cadre législatif et réglementé : .....	32
3.1.1	Proposer aux enfants, lors des temps extra-scolaires, des loisirs à visée éducative : .....	33
3.1.2	Une offre de loisirs s'inscrivant dans différents projets : .....	35
3.1.3	Conclusion de la sous partie I : .....	37

3.2	Une offre de loisirs dépendante du cadre d’action du centre social : .....	37
3.2.1	Les origines des centres sociaux :.....	38
3.2.2	Des missions bien ancrées :.....	41
3.2.3	Une offre de loisirs qui doit prendre compte de la vocation du centre social : 43	
3.2.4	Pôle enfance et accueil de loisirs : des missions s’inscrivant dans un large contexte : .....	45
3.2.5	Conclusion de la sous partie II : .....	48
3.3	Conclusion de la partie : .....	48
4	L’aller-vers : une réponse potentielle :.....	49
4.1	L’aller-vers : Une démarche pertinente et cohérente : .....	49
4.1.1	Aller vers les habitants : .....	49
4.1.2	Deux types de démarches d’aller-vers privilégiés : .....	50
4.1.3	Conclusion de la sous partie I :.....	52
4.2	Des conditions à la pertinence de la démarche :.....	53
4.2.1	Ne pas être dans le « tout aller-vers » :.....	53
4.2.2	Favoriser les coopérations : .....	53
4.2.3	S’inscrire dans des réflexions communes et continues : .....	54
4.3	Conclusion de la partie : .....	55
5	Conclusion :.....	56

---

## Liste des sigles utilisés

---

<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et Familiale
<b>CEL</b>	Contrat Educatif Local
<b>CNAF</b>	Caisse Nationale des Allocations Familiales
<b>CPO</b>	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
<b>DEMOS</b>	Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale
<b>DGCS</b>	Direction Générale de la Cohésion Sociale
<b>EHESP</b>	Ecole de Hautes Etude en Santé Publique
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>PEDT</b>	Projet Educatif De Territoire
<b>QPV</b>	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
<b>TAP</b>	Temps d'Activités Périscolaires





# 1 INTRODUCTION :

---

Dans le cadre de ma formation en master 2 « Enfance/Jeunesse : politiques et accompagnement » à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), j'ai effectué un stage de six mois au sein du pôle enfance du centre social de la Maison Pour Tous de Monplaisir, territoire en grande majorité défini comme Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), à Angers. Ce pôle, par ses interventions, fait vivre la volonté du centre social, de la Ville et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) à agir au sein du territoire en tant qu'acteur social, culturel et d'éducation populaire envers le public que constituent les enfants de 6 à 11 ans, le pôle s'inscrivant comme acteur complémentaire aux familles et à l'école. Dans ce cadre, diverses actions sont proposées et mises en œuvre telles que : la participation aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), aux temps du Contrat Educatif Local (CEL) et au Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS), le développement d'un accompagnement à la scolarité, d'actions/réflexions coopératives et partenariales et la proposition d'un accueil de loisirs de proximité. Malgré tout, celles-ci sont mises à mal notamment pour cause de désaffection/non-fréquentation de ce dernier. En effet, auparavant ouvert en semaine, il n'accueille actuellement que peu d'enfants pour continuer à proposer une offre de loisirs hors vacances scolaires. De plus d'après le projet associatif 2020-2022, malgré la continuité de l'ouverture de l'accueil lors des vacances, il existe tout de même une diminution progressive et continue des effectifs lors de ces temps<sup>1</sup>. Pour autant, aucun diagnostic n'a véritablement été effectué afin de déterminer les causes de non-fréquentation et le pôle manque considérablement d'un projet stratégique, menant ainsi à de nombreuses incertitudes et rendant complexe l'instauration de réponses cohérentes et pertinentes. C'est dans cette mouvance que mon stage au sein du pôle enfance s'inscrit, avec l'objectif de développer un diagnostic de territoire, un diagnostic de l'offre existante au sein de la structure et de mener la construction du projet de ce pôle.

Un des grands axes de réflexion lors de ce stage (étant de même inscrit dans le projet associatif) fut celui de savoir comment pallier la désaffection de l'accueil de loisirs, axe qui constitue une priorité pour le centre social et son pôle enfance, la non-fréquentation des enfants à cette offre de loisirs proposée sous une dimension socio-éducative (qui se rapporte à la

---

<sup>1</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022.

socialisation et à l'éducation) posant question, interrogation et réflexion, notamment lorsqu'il est observé qu'une grande majorité d'enfants ne dispose d'aucune activité encadrée<sup>2</sup>. De plus, « les accueils de loisirs représentent la principale forme d'accueil collectif en dehors de l'école »<sup>3</sup> et dans l'ensemble du temps, les enfants de 6 à 11 ans sont friands de ce type de loisirs. Malgré tout ceci ne se perçoit pas dans le cas de l'accueil de loisirs de la Maison Pour Tous. Dans ce cadre, lutter contre cette désaffection relève donc d'une grande importance pour la structure. En effet, cette situation mène tout d'abord à un manquement progressif envers sa mission (définie entre le centre social, la CAF et la Ville) visant à accompagner les parents dans leur vie quotidienne à travers une offre de loisirs collectifs de proximité se devant d'être ouverte et accessible à tou.te.s. De plus, cela apporte une fragilité tant budgétaire, le financement attribué par la CAF étant en fonction du nombre d'enfants accueillis, qu'en termes de nature et de structure des activités proposées, l'obtention de financements moindres et la diminution du nombre d'enfants réduisant les marges de manœuvres dans le type d'offre proposée/construite aux/avec les enfants. Réaugmenter le taux de fréquentation permettrait ainsi de rétablir la santé du pôle enfance. Ensuite, cette désaffection non résolue mène à une relation Association/Ville complexe, ce dernier acteur, financeur et partenaire du centre social, s'inquiétant pour la pérennisation de l'accueil de loisirs et de la difficulté de la Maison Pour Tous à proposer des loisirs de proximité, mission inscrite au sein de la convention de partenariat signée par ces deux acteurs. Ce manquement aux engagements définis avec la Ville fragilise, encore une fois, le soutien de celui-ci (un soutien pouvant devenir moindre dans la réécriture de la prochaine CPO). D'autre part, la baisse répétitive des fréquentations de l'accueil de loisirs participe à une image négative du pôle enfance et de l'accueil de loisirs de la part des partenaires locaux, complexifiant par conséquent la mise en œuvre d'actions communes et de partage d'informations. Ainsi, du fait des effets de cette non-fréquentation sur l'accueil de loisirs et son pôle enfance, différents enjeux concernant notamment la pérennité de l'accueil et le bon exercice de ses missions se font sentir et justifient l'importance d'apporter une réponse à cette désaffection/non-fréquentation<sup>4</sup>.

Quelle.s réponse.s apporter ? Par l'impulsion de la direction et de l'administration du centre social puis de la Ville, ceux-ci ayant la volonté de pallier à cette non-fréquentation/désaffection, de nombreuses réflexions et réponses ont été proposées tant par les

---

<sup>2</sup> Élément provenant du diagnostic effectué auprès des enfants.

<sup>3</sup> Francis Lebon, « Loisirs éducatifs collectif : histoire et enjeux », *cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 19.

<sup>4</sup> Éléments récoltés lors des échanges avec les professionnel.le.s du centre social et lors des réunions CPO

salarié.e.s, les administra.trice.teur.s que par la Ville mais aussi par d'autres acteurs agissant au sein du territoire. De ces réflexions et propositions de réponses, l'une d'entre elles a notamment marqué les esprits et a fortement été conseillée par la Ville : celle de la démarche d'aller-vers. Mais, par le manque d'une enquête menée sur les causes de désaffection, il est légitime de se demander en quoi cette démarche peut-elle être abordée comme une réponse pertinente et cohérente pour pallier la situation actuelle de l'accueil de loisirs. Pour répondre à cette question il est tout d'abord primordial de comprendre les facteurs ayant mené à cette non-fréquentation. Différentes hypothèses ont ainsi été développées par le centre social et son pôle enfance. Ce phénomène serait dû à la mise en place des TAP dans les écoles ; à de possibles freins culturels et/ou socioéconomiques des familles du quartier et à la baisse de la « prescription parentale » à mettre en lien avec le taux important d'inactivité professionnelle dans le quartier ; à la présence d'un accueil de loisirs municipal et d'un accueil au sein du quartier<sup>5</sup>. Pour autant ces causes ne sont qu'hypothétiques et demandent donc à être vérifiées et étudiées. Nous verrons par conséquent dans la première partie les différentes raisons de la non-fréquentation de l'accueil de loisirs, celles-ci récoltées à travers l'enquête menée dans le cadre de ce stage. Mais, comme nous le développerons dans la deuxième partie, comprendre les causes de désaffection ne suffit pas à développer une réponse adéquate. En effet, la solution doit prendre en compte les missions, les objectifs, la vocation de l'accueil de loisirs et du pôle enfance, ceux-ci s'inscrivant plus largement dans le cadre d'action du centre social et donc dans un contexte particulier<sup>6</sup>. Puis, après avoir pu étudier les causes de non-fréquentation et le cadre d'action dans lequel se situent l'accueil et le pôle, nous tenterons dernièrement de comprendre en quoi la démarche d'aller-vers, présentée comme une solution principale, peut-elle être abordée comme une réponse pertinente et cohérente au vu des données et des informations précisées dans les deux parties précédentes.

### **Le territoire :**

Comme précisé, le stage s'est effectué au sein de la Maison Pour Tous, centre social dont le périmètre d'intervention correspond au territoire de Monplaisir, quartier de 10 371 habitants défini par la ville d'Angers<sup>7</sup>. Comprendre les caractéristiques de celui-ci constitue une première source d'informations utiles pour la suite de cet écrit. En effet, il exerce une influence importante

---

<sup>5</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022.

<sup>6</sup> L'importance de prendre en compte les missions du centre social dans le cadre des actions de l'accueil de loisirs a été précisée par la directrice de cette structure.

<sup>7</sup> Données issues du Projet de quartier de Monplaisir 2020-2026 développé par la Ville d'Angers.

tant sur les actions mises en œuvre que sur la compréhension des pratiques au sein de ce territoire. Plus précisément, un territoire est composé de « sous-cultures locales dans [lequel s'exerce] l'émergence de manières d'être et de vivre relativement spécifiques (et donc de la socialisation de ces habitants) »<sup>8</sup>. Dans son cas, le quartier de Monplaisir est présenté comme territoire constitué des classes populaires actuelles, classes représentées à travers des indicateurs spécifiques<sup>9</sup>. En outre c'est un territoire jeune (31% de moins de 20 ans dont 1398 enfants à la rentrée scolaire 2020 maternelle et élémentaire), aux ménages précaires voire en situation de pauvreté, peu diplômés, où les habitants sont principalement des ouvriers et des employés et où les familles monoparentales et nombreuses sont surreprésentées<sup>10</sup>. Par ses caractéristiques et ses problématiques, le territoire de Monplaisir s'inscrit en grande partie comme QPV et se place donc dans une géographie d'intervention prioritaire. Par conséquent l'existence des classes populaires au sein de ce territoire constitue un facteur que l'on prendra en compte lors de ce mémoire, car comme le précise Pierre Bourdieu, les classes ont leur habitus<sup>11</sup>. De plus les caractéristiques citées précédemment auront aussi pour leurs parts une influence par la suite.

#### **Récolte des données :**

Comme dit, l'offre de loisirs mise en place par le pôle enfance du centre social de Monplaisir s'inscrit dans une baisse continue et croissante des fréquentations, cela depuis de nombreuses années. Ainsi différentes questions se sont posées lors de ce stage.

Que font les enfants de ce territoire lors de leurs temps libres ? Quelles sont les causes de désaffection/non-fréquentation ? Quel est le rôle et quelles sont les missions de l'accueil de loisirs au sein du territoire ? Comment répondre à cette non-fréquentation ? Au vu de ces questions, un diagnostic partagé a été mené lors de ce stage tant auprès des professionnels que des enfants et des familles du territoire, l'objectif ayant été d'obtenir et de croiser un ensemble d'informations et d'explications provenant d'une pluralité de points de vue. À travers ce diagnostic, des données à la fois qualitatives et quantitatives ont été obtenues.

---

<sup>8</sup> Joanie Cayouette-Remblière, Gaspard Lion, et Clément Rivière, « Socialisations par l'espace, socialisations à l'espace. Les dimensions spatiales de la (trans)formation des individus », *Sociétés contemporaines* 115, no. 3 (2019) : 8.

<sup>9</sup> Thomas Amossé, « Portrait statistique des classes populaires contemporaines », *Savoir/Agir* 34, no. 4 (2015) : 13-20.

<sup>10</sup> Données issues du Projet de quartier de Monplaisir 2020-2026

<sup>11</sup> Rémi Lenoir, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations* 17, no. 1 (2004) pp. 385-396.

Les premières ont été recueillies à partir d'entretiens individuels semi-directifs, d'observations et d'échanges informels tant auprès de professionnel.le.s, de familles et d'enfants.

Concernant la parole des act.rice.eur.s du territoire, quatorze professionnel.le.s agissant au sein du quartier ont tout d'abord été rencontré.e.s et interviewé.e.s. Cette variété de professionnel.le.s a permis d'obtenir des réponses complémentaires au travers de différents points de vue, de différentes compétences et différents liens avec les habitants. De plus, de nombreux échanges informels ont été menés à la suite de réunions ou de visites ceci ayant permis dans certains cas d'obtenir des précisions et de partager des réflexions non effectuées en simple entretien formel. Ensuite, par ma mission de stage, j'ai eu l'opportunité d'animer des Comités de pilotage tant avec les act.rice.eur.s du centre social qu'avec ceux ayant participé au diagnostic partagé. Ces temps ont en outre favorisé la réflexion, l'échange de points de vue et la validation des données présentées. En plus de cet ensemble d'informations recueillies, les professionnel.le.s m'ont permis d'accéder aux diagnostics et bilans déjà effectués par le passé tel que lors du début de la mise en œuvre de la Cité Educative. Dernièrement, le stage en immersion au sein du centre social a de plus favorisé les échanges constants avec l'ensemble des salarié.e.s.

Concernant la prise en compte de la parole des familles, celle-ci s'est effectuée principalement de deux manières : à partir d'entretiens semi-directifs et d'échanges informels lors des temps de déambulation au sein du territoire. La première méthode a été effectuée auprès de familles dont les enfants fréquentaient ou fréquentent encore l'accueil de loisirs. Les entretiens se sont déroulés par téléphone, rencontrer les parents en face à face ayant été complexe due à la situation sanitaire et à la non-présence de ceux-ci à la fin des temps de loisirs. De plus, les entretiens ont dû être adaptés sur l'instant. En effet les parents ne disposaient que de peu de temps pour échanger. De même, cette adaptation a dû s'effectuer pour causes de difficultés de compréhension du français. Par conséquent les entretiens ont été adaptés au travers de questions simples, claires, précises et courtes. Ainsi, certaines informations n'ont pu être recueillies, d'où l'importance du diagnostic partagé. La deuxième façon d'obtenir des informations est celle des échanges informels lors des déambulations qui a permis d'obtenir la parole de parents dont les enfants ne participent pas ou peu à des activités encadrées. Pour autant, la crise sanitaire n'a pas permis d'effectuer le diagnostic tel qu'imaginé, n'ayant pu aller au sein des écoles. De même concernant la prise en compte de la parole des enfants.

Au sujet de l'obtention d'informations de la part de ces derniers, trois moyens de recueil de données ont été choisis. Tout d'abord, celui de l'observation. Cette technique a été effectuée à travers la déambulation dans le quartier. Celle-ci a permis d'observer les pratiques des enfants

dits « non-captifs », les lieux au sein desquels ils se trouvent et a mené à des discussions. Ensuite, l'occasion de participer aux temps CEL en coopération avec les animatrices et les animateurs présent.e.s sur place m'a permis d'échanger de façon informelle avec 24 enfants. De plus, à travers une liste de questions adaptées à l'âge des enfants, l'animatrice animant les TAP a recueilli différentes données. Dans ce cas, 32 enfants ont été interrogés. Dernièrement, des échanges informels se sont déroulés avec 17 enfants participants à l'accueil de loisirs, notamment en me positionnant en tant qu'animateur sur certains temps. Le recueil de données à travers ces différentes méthodes a permis d'obtenir des informations de la part d'enfants aux occupations multiples et variées dans le cadre de leurs temps libres.

Néanmoins, malgré l'importance des informations recueillies, la situation sanitaire lors de ce diagnostic a complexifié les possibilités d'échanges et d'enquêtes. En effet, intervenir en classe dans les écoles tel qu'il était prévu n'a pu être fait, tout comme la participation aux cafés des parents organisés par celles-ci. Ainsi le nombre de parents et d'enfants rencontrés s'est trouvé fortement diminué. C'est lors de cette situation que j'ai pu considérer tout l'intérêt d'un diagnostic partagé aux regards croisés et complémentaires.

Dernièrement, des données quantitatives ont été recueillies notamment à travers les bilans d'activités et les statistiques de fréquentation auxquelles j'ai eu accès.

## **2 COMPRENDRE LA NON-FREQUENTATION DE L'OFFRE DE LOISIRS AFIN D'APPORTER UNE REPOSE PERTINENTE :**

---

Afin de comprendre la non-fréquentation de l'offre de loisirs de proximité proposée par le pôle enfance, nous étudierons tout d'abord dans cette première partie les caractéristiques des activités et des occupations effectuées par les enfants de 6 à 11 ans vivant au sein du territoire de Monplaisir afin d'obtenir un large aperçu de leurs rapports aux loisirs. Dans un second temps, nous expliquerons plus spécifiquement les principales causes de non-fréquentation et de désaffection de l'accueil de loisirs, raisons révélées à partir du diagnostic réalisé. Cette partie permettra *in fine* de proposer de possibles réponses pertinentes à la redynamisation de l'accueil de loisirs. Il est important, avant de débiter cette lecture, d'avoir en tête la situation sanitaire dans laquelle l'enquête a été menée, situation ayant pu être plus ou moins influente sur la suite même si l'objectif a été de privilégier un aperçu de la fréquentation hors de cette crise. En effet celle-ci a, à travers la parole de certain.e.s professionnel.le.s, participé à la diminution de la pratique des activités extra-scolaires par les enfants.

### **2.1 Des loisirs éloignés des activités socio-éducatives et encadrées :**

Dans ce grand I, nous démontrerons l'existence d'un rapport éloigné aux activités socio-éducatives encadrées (club, accueil de loisirs, association ...) de la part des enfants et des familles. Dans ce cadre, nous étudierons les raisons de ce faible lien à travers les facteurs de genre et d'âge ainsi qu'à travers les facteurs socio-économiques (ou ceux liés au milieu social). Nous verrons de plus l'influence de la réforme des rythmes scolaires instaurée en 2014 sur les occupations des enfants dans le cadre de leurs temps libres (temps hors de l'école). Savoir ce que font les enfants lors de ces temps, notamment lors du mercredi-après midi et des vacances scolaires, permet à l'accueil de loisirs d'observer les opportunités, de mieux se situer comme acteur du territoire et de trouver sa place dans ce domaine d'activités.

#### **2.1.1 Une faible participation aux activités encadrées :**

Afin d'occuper leurs temps libres, les enfants du territoire se prêtent à différentes activités, plusieurs types d'occupations pouvant se distinguer. Parmi ceux-ci, certains priment plus que d'autres chez les enfants du territoire de Monplaisir comme cela a été perçu à partir des observations et des échanges menés avec les enfants, les familles et les professionnel.le.s. Une présentation en sera donc effectuée, accompagnée de précisions concernant la pratique des

activités tant en termes de structure que de nature, cela en prenant compte des données nationales, du genre (féminin et masculin) et de l'âge de l'enfant (les moins de 7 ans et les plus de huit ans<sup>12</sup>).

#### A) Les loisirs non-encadrés en haut du classement :

Tout d'abord, au sein du territoire QPV de Monplaisir, les activités non encadrées constituent la majeure partie des occupations dans le cadre des temps libres des enfants de 6 à 11 ans (61%)<sup>13</sup>. La nature des activités a pu être observée lors des déambulations et des échanges effectués avec les enfants et les familles.

Premièrement, certains enfants se contentent de rester chez eux tantôt à regarder l'écran, tantôt à jouer aux jeux vidéo, tantôt à écouter de la musique. D'autres enfants favorisent pour leur part la présence au sein foyer afin de dessiner, se reposer ou jouer. De façon plus précise, ce sont notamment les filles (plus que les garçons) qui restent le plus souvent au sein du logement dans le but de pratiquer des activités manuelles et/ou artistiques, à regarder la télévision, à visionner des vidéos et/ou à écouter de la musique. De leur côté les garçons, lorsqu'ils restent chez eux, sont le plus souvent mobilisés par l'écran et l'ordinateur, moins à se promener sur les plateformes du net qu'à jouer aux jeux vidéo.

Dans un second temps, le mercredi après-midi et lors des vacances scolaires, certains enfants souhaitent de même profiter de l'extérieur. Dans ce cadre les garçons se regroupent souvent entre amis dans l'espace public, parfois avec la surveillance des parents. La présence des filles y est quant à elle plus rare et lorsque celles-ci sortent, elles ne sont que le plus souvent visibles au sein des espaces verts accompagnées d'un des parents, notamment la mère, en restant majoritairement avec le cercle familial. Lorsqu'il est demandé aux parents les causes de non-fréquentation de l'espace public, le souhait d'éviter les possibles incivilités est explicité, cela menant certaines familles à favoriser la présence des enfants (principalement des filles) au sein du foyer.

---

<sup>12</sup> Charlotte Coudronnière, et al., « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11 ans ? », *Enfance* 2, no. 2 (2015) : 225-243.

<sup>13</sup> 61% des 56 enfants rencontrés lors des temps TAP et CEL.



*« Avec mes enfants on sort quand il fait beau, des fois je viens mais ils vont voir leurs amis souvent [...], ils font pas d'activités en club. » [...] « Laisser les filles dans la rue sans personne pour les surveiller faut pas, beaucoup reste chez elles, c'est pas comme les garçons où ils jouent au foot dehors avec des copains. »<sup>14</sup>*

Dernièrement, plusieurs enfants se rejoignent à la bibliothèque du quartier. En effet, comme cela a été précisé par une professionnelle y travaillant, les enfants et les familles voient en cette structure un espace de rencontre à la fois sécurisant et gratuit où les enfants peuvent rester seuls.

*« Les enfants ici ne font pas beaucoup de loisirs encadrés et quand ils souhaitent se rejoindre dans un lieu aussi longtemps qu'ils veulent, la bibliothèque est l'espace du quartier où les parents n'ont pas à s'inquiéter de les laisser seuls, c'est gratuit aussi puis à force de venir ils nous connaissent bien [...] souvent ce sont des enfants qu'on voit soit dans l'espace public, comme beaucoup, mais ce sont aussi des enfants dont les parents ne souhaitent pas les laisser seuls dans le quartier, ils ont pas forcément d'autres espaces comme celui-là. »<sup>15</sup>*

## B) Les pratiques sportives et culturelles : des activités peu fréquentées :

En ce même temps, certains enfants (28%)<sup>16</sup>, principalement de plus de 7 ans, favorisent la participation à des activités encadrées, tant sportives que culturelles, le territoire proposant une offre abondante dans ces domaines (notamment dans celui du sport). Le premier type d'activité s'effectue principalement en club comme pour le football, les sports de combats et arts martiaux, le volley, le handball ou la danse. Le second est de son côté pratiqué à travers le dessin, la musique et les arts plastiques, activités le plus souvent proposées par le milieu associatif. Concernant l'activité sportive, les garçons y sont bien plus impliqués que les filles. En effet ceux-ci représentent 90% des enfants enquêtés pratiquant ce type de loisirs. À contrario, même si peu fréquentées soient-elles, les activités culturelles sont majoritairement pratiquées par les jeunes filles du territoire, celles-ci représentant dans ce cas 97% des enfants participant à ce type d'occupation. Ces faits reflètent le caractère genré des occupations, faits coïncidant avec la littérature précisant que « la pratique des activités culturelles, mais aussi d'activités de

---

<sup>14</sup> Parole d'une mère de 3 garçons âgés de 7 à 11 ans récoltée lors d'une déambulation.

<sup>15</sup> Élément récolté lors d'un entretien effectué avec une professionnelle de la bibliothèque du territoire.

<sup>16</sup> 28% des 56 enfants rencontrés lors des temps TAP et CEL.

concentration ou plus calmes, [est] plus élevée chez les filles »<sup>17</sup>. Outre la structure de l'activité, la nature de celle-ci est de même un élément de différenciation genrée<sup>18</sup>. En effet, dans le cadre des activités sportives, les garçons fréquentent majoritairement les clubs de football et en second lieu ceux de combat ou d'arts martiaux. Les filles pour leur part, lorsque celles-ci pratiquent une activité physique encadrée, fréquentent principalement les clubs de danse, de volleyball et dans une moindre mesure, de handball<sup>19</sup>.

### C) L'accueil de loisirs, une option faiblement utilisée :

Autre type d'activités socio-éducatives encadrées, cette fois-ci fréquentées de manière paritaire tant par les filles que les garçons de plus de 8 ans (majoritairement) et représentant celui le moins pratiqué par les enfants du territoire : l'accueil de loisirs. En effet, seulement 11% des enfants se situent dans ce cadre<sup>20</sup>. Pour autant, trois d'entre eux sont tout de même fréquentés. L'un au sein même du quartier (Maison Pour Tous), l'autre dans un territoire frontalier (Centre Social des Banchais) et le dernier qui est proposé par la municipalité se situant dans une ville à proximité.

Le premier accueil n'est presque exclusivement fréquenté par des enfants du quartier de Monplaisir lors des vacances scolaires, celui-ci ne proposant pas d'activités le mercredi depuis 2018. Plus précisément ces enfants proviennent majoritairement du territoire défini comme prioritaire de la politique de la Ville. Par la suite, les entretiens menés avec les parents ont démontré le non-lien avec la question de mode de garde, la plupart d'entre eux n'ayant pas d'emploi à temps plein. En outre, l'inscription se fait par souhait de l'enfant à participer aux animations, ces dernières étant à leur goût et à proximité. Selon les parents interrogés, l'inscription à l'accueil de loisirs permet de plus d'occuper l'enfant et de diminuer sa présence devant les écrans.

La fréquentation du second accueil, cette fois ci aussi bien le mercredi après-midi que lors des vacances scolaires, correspond aux mêmes raisons que celles citées précédemment. La distinction

---

<sup>17</sup> Olivier David, « Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales. » (Dossier d'habilitation, Université Rennes 2, 2010), 225, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271>

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Les éléments de ce paragraphe sont issus des échanges effectués avec l'ensemble des enfants rencontrés lors du diagnostic.

<sup>20</sup> 11% des 56 enfants rencontrés lors des temps TAP et CEL.

principale avec le premier est celle de la provenance géographique. En effet les enfants proviennent d'un îlot du quartier de Monplaisir se situant à proximité du périmètre d'intervention du centre social des Banchais où se situe ce second accueil de loisirs. De plus ceux-ci sont inscrits au sein des écoles accueillant des enfants des deux territoires, cela menant ainsi ceux de Monplaisir à vouloir rejoindre leurs amis dans ce second centre de loisirs. Autre facteur : certains parents ne souhaitent pas que leur enfant fréquente la partie QPV du territoire, territoire parfois stigmatisé comme insécuritaire<sup>21</sup>.

Dernièrement, les enfants fréquentant l'accueil municipal se distinguent de ceux participant aux activités des structures précédentes. En effet les parents utilisent cette offre pour raison de mode garde, les parents ayant cette fois-ci un emploi régulier<sup>22</sup>.

À travers cette description des occupations dans le cadre des temps libres des enfants, il a pu être démontré que les activités encadrées et socio-éducatives, notamment les accueils de loisirs, ne sont que peu fréquentées au sein de ce territoire, principalement au regard des données nationales. En effet, le pourcentage d'enfants habitant au sein du quartier de Monplaisir et fréquentant des loisirs encadrés (39%) se trouve plus éloigné de 56% (pourcentage d'enfants pratiquant ces types d'activités à l'échelle nationale) que de 32% (pourcentage d'enfants pratiquant des activités extrascolaires dans les familles modestes), ceux-ci évoqués par le Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge dans son rapport sur les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité (2018). Il en va de même concernant les enfants fréquentant une activité en accueil de loisirs, où le pourcentage de 11% représentant celui du territoire de Monplaisir se distingue fortement de celui évoqué par ce même rapport (26%).<sup>23</sup> De plus il existe un effet de genre démontrant une moindre fréquentation des activités encadrées de la part des filles, ceci démontrant le poids des assignations genrées qui influencent les pratiques tant dans leurs structures que dans leurs natures<sup>24</sup>. De même, en associant pratiques

---

<sup>21</sup> Éléments récoltés lors de l'entretien effectué avec une professionnelle du centre social en question.

<sup>22</sup> Éléments récoltés à la suite d'échanges menés avec les enfants et les professionnel.le.s de la direction Education/enfance de la Ville.

<sup>23</sup> Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), *Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* (Paris : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2018). Consulté le 27 août, 2021. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea-rapport\\_temps\\_et\\_lieux\\_tiers\\_des\\_enfants\\_06.04.2018.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea-rapport_temps_et_lieux_tiers_des_enfants_06.04.2018.pdf).

<sup>24</sup> Olivier David, « Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales. » (Dossier d'habilitation, Université Rennes 2, 2010), 225, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271>

d'activités et âge, il a pu être admis que parmi les enfants de 5 à 8 ans les occupations ayant lieu chez soi et/ou dehors avec le/les parents sont celles choisies dans la majeure partie des cas. En effet ceux de cette tranche d'âge paraissent avoir principalement un intérêt pour les relations familiales et les moments de détente à la maison. Quant aux enfants de plus de 8 ans malgré la primauté des activités non encadrées dans cette catégorie d'âge, les relations paritaires tout comme les loisirs ont une place plus importante, favorisant donc une plus grande participation de leur part aux activités socio-éducatives et encadrées<sup>2526</sup>.

### **2.1.2 Un rapport distant aux activités encadrées et éducatives pour les enfants de familles d'origine modeste :**

Tel que démontré ci-dessus, les occupations des enfants lors de leurs temps libres sont influencées par l'âge et le genre. De plus, nous avons pu observer une faible participation aux activités encadrées et socio-éducatives, notamment en comparaison avec l'échelle nationale. Comment expliquer cet effet de territoire ? Afin de répondre à cette question, nous étudierons l'influence de l'appartenance à un milieu social sur le rapport des familles aux loisirs encadrés et socio-éducatifs. En effet le territoire s'inscrit en grande majorité comme QPV, caractérisé par des ménages aux revenus modestes et aux forts critères de vulnérabilité, de précarité voire de pauvreté, avec une primauté des catégories socio-économiques « employé/ouvrier ». Si l'on se réfère à Pierre Bourdieu, il y a au sein de ce territoire un effet de classe qui serait opportun à prendre en compte<sup>27</sup>.

#### **A) Les loisirs encadrés non prioritaires :**

Tout d'abord, comme il est précisé dans la littérature et faisant lien avec les données présentes dans la sous partie précédente, la moindre utilisation des activités encadrées par les enfants est caractéristique des milieux d'origine modeste, milieux caractérisant la situation du territoire de Monplaisir et notamment du périmètre défini comme QPV. En outre se sont principalement les enfants de familles de classe moyenne ou supérieure qui pratiquent pour bon

---

<sup>25</sup> Charlotte Coudronnière, et al., « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11 ans ? », *Enfance* 2, no. 2 (2015) : 225-243.

<sup>26</sup> Eléments provenant des statistiques des fréquentations, les enfants de 8 à 10 ans représentant 52% (16/31) des enfants accueillis. Les enfants de 6 à 8 ans représentent 25%, de même pour les enfants de plus de 10 ans.

<sup>27</sup> Rémi Lenoir, « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu », *Sociétés & Représentations* 17, no. 1 (2004) : 385-396.

nombre d'entre eux des activités socio-éducatives encadrées. Les enfants de classe populaire n'y sont pour leur part que rarement inscrits<sup>28</sup>. Cette différence se trouve liée à plusieurs facteurs.

En premier lieu les loisirs ne sont pas toujours considérés comme prioritaires par certaines familles, tout d'abord en raison de la précarité économique telle qu'elle existe au sein du territoire de Monplaisir. En effet « Les études récentes réalisées par l'INSEE sur la consommation des ménages montrent que le poste des loisirs, comme celui des vacances, sont souvent ceux qui sont les premiers sacrifiés en cas de tension financière »<sup>29</sup>. Ce phénomène a pu de même être observé par les professionnel.le.s de la Ville rencontré.e.s, tout comme à travers les échanges effectués avec des familles.

*« J'aimerais bien que mon enfant participe aux activités, il s'ennuie et fait pas grand-chose, mais les activités ici c'est cher pour nous, on a besoin de l'argent pour d'autres choses plus importantes. »*<sup>30</sup>

En second lieu, comme le pointe l'INSEE, le fait qu'(au moins) un des parents ne travaille pas mène à une plus grande disponibilité pour la garde de l'enfant en dehors de tout mode d'accueil formel. Les familles dont les deux membres du couple sont actifs sont à contrario plus enclines à inscrire leur enfant en accueil de loisirs. Pour autant les familles modestes du territoire favorisent tout de même un mode de garde informel dans ce dernier cas (grands-parents, amis, frères et sœurs, etc....).<sup>31</sup>

*« Moi je mets mes enfants parfois chez ses cousins quand je suis au travail [...] c'est plus simple et on ne paye rien. »*<sup>32</sup>

## B) Un rapport distant à la dimension socio-éducative des activités :

Outre les causes précisées ci-dessus menant à une faible priorité des loisirs encadrés dans l'organisation des temps libres, les professionnel.le.s rencontré.e.s précisent que pour des

---

<sup>28</sup> Martine Court, *Sociologie des enfants* (Paris : La Découverte, 2017), 77. <https://doi.org/10.3917/dec.court.2017.01>

<sup>29</sup> Olivier David, « Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales. » (Dossier d'habilitation, Université Rennes 2, 2010), 68, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271>

<sup>30</sup> Parole d'une mère rencontrée en déambulation

<sup>31</sup> Sandrine Micheaux, Olivier Monso, « Faire garder ses enfants pendant son temps de travail », *INSEE première*, n° 1132 (Avril 2007) : 1.

<sup>32</sup> Parole d'une mère, travaillant et ayant plusieurs enfants, rencontrée lors d'une déambulation.

familles logeant au sein du territoire, le caractère socio-éducatif des loisirs proposés n'est pas toujours considéré important. Ainsi les représentations de la dimension éducative des activités de l'enfant en fonction de l'appartenance sociale des parents semblent intéressantes à prendre en compte.

En effet la place accordée au caractère socio-éducatif des loisirs varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi les classes moyennes et supérieures, contrairement aux classes populaires, y portent une plus grande importance. En effet, pour Annette Lareau, comme le précise Martine Court (2017), l'importance du caractère éducatif dans le cadre des loisirs tant pour les classes moyennes que supérieures s'inscrit dans une logique dans laquelle les parents perçoivent leurs enfants comme étant « des êtres « à développer » [...] dotés de talents qu'il s'agit de cultiver »<sup>33</sup>. Dans ce cas les activités socio-éducatives sont distinguées comme un moyen ludique d'y parvenir, constituant une continuité entre le temps scolaire et le temps non-scolaire. A contrario, les classes populaires privilégient la rencontre entre enfants au sein de l'espace public et/ou le fait de rester au sein du logement familial. Annette Lareau, toujours comme précisé par Martine Court (2017), décrit cette logique comme n'ayant pas pour but d'accroître le développement des compétences de l'enfant à travers les loisirs mais envisageant plutôt « le développement de l'enfant comme un processus qui se fait de lui-même et [que dès lors que les parents] leur procurent amour, confort matériel et sécurité, ceux-ci grandiront normalement »<sup>34</sup>.

*« Eduquer les enfants dans les clubs et tout ? Je vois pas l'importance, pour réussir à l'école il faut surtout qu'on les aide avec leurs devoirs. » [...] « moi ce que je veux c'est qu'ils s'amuses, c'est des enfants. »*<sup>35</sup>

Ainsi l'effet d'appartenance au milieu social permet d'apporter une explication à la faible participation des enfants du territoire aux loisirs socio-éducatifs encadrés, ceux-ci n'étant pas ou peu considérés comme une priorité par les familles de classe populaire, à la fois pour cause économique, pratique et culturelle.

---

<sup>33</sup>Martine Court, *Sociologie des enfants* (Paris: La Découverte, 2017), 76. <https://doi.org/10.3917/dec.court.2017.01>

<sup>34</sup>Martine Court, *Sociologie des enfants* (Paris: La Découverte, 2017), 77. <https://doi.org/10.3917/dec.court.2017.01>

<sup>35</sup> Parole d'une mère de plusieurs enfants, rencontrée en déambulation.

### 2.1.3 Des loisirs influencés par la réforme des rythmes scolaire de 2013 :

L'effet du milieu social a permis d'apporter un point de compréhension concernant la faible fréquentation des activités socio-éducatives encadrées. Pour autant les données et variables précédentes ne peuvent constituer les seules influences sur ces modes d'occupation dans le cadre des temps libres. En effet, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au sein du territoire a aussi pour sa part eu un impact sur la pratique d'activités socio-éducatives encadrées.

#### A) La réforme des rythmes scolaires : le mercredi matin comme temps d'école :

La réforme des rythmes scolaires inscrite dans le décret du 24 janvier 2013 et mise en œuvre en l'année 2014 a pour objectif de développer les compétences et la performance des enfants. De plus elle a pour ambition de favoriser l'apprentissage à travers des activités sportives et culturelles. Pour se faire la réforme a mené à une réduction du temps d'école, perçu comme trop long et a ainsi instauré la mise en place d'une matinée d'école en plus dans la semaine (A Angers cette matinée a été placée le mercredi matin). Cette réforme a aussi mené la Ville dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) à proposer des temps d'activités périscolaires<sup>36</sup>.

#### B) Influence de la réforme sur la pratique d'activités :

La réforme des rythmes scolaires, ayant instauré la 9ème demi-journée le mercredi matin et ayant allégé les autres jours de la semaine, a influencé les manières par lesquelles les enfants s'occupent lors de leurs temps libres.

Tout d'abord, les parents ayant inscrit leur enfant en accueil de loisirs pour cause de mode de garde ont pour l'ensemble choisi de garder cette solution le mercredi après-midi. Pour autant un changement a été instauré avec l'arrivée de l'accueil de loisirs municipal à la suite de la réforme. En effet il a été observé une baisse de fréquentation des enfants inscrits dans ce cadre à l'accueil de loisirs proposé par la Maison Pour Tous et une hausse au sein de l'accueil municipal pour des raisons que nous évoquerons postérieurement. À contrario, d'autres parents inscrivant leur enfant pour des raisons de mode de garde ont décidé, dans une moindre mesure, d'adapter leurs horaires de travail afin de prendre le relai lors des temps du mercredi après-midi<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Aurélie Cassette, et Étienne Farvaque. « Le coût de la réforme des rythmes scolaires pour les communes », *Économie & prévision* 216, no. 2 (2019) : 21-41.

<sup>37</sup> Éléments provenant des échanges menés avec les professionnel.le.s du centre social.

Deuxièmement, certaines familles, dont l'accueil de loisirs constituait une source de loisirs à la journée, ont arrêté d'inscrire leur enfant pour « seulement 3 heures d'activités » comme ce fut le cas pour la Maison Pour Tous. En effet il pouvait être perçu comme un mode d'occupation à la journée, mais le temps d'accueil ayant été diminué, l'avantage qu'il pouvait représenter pour ces familles a parfois été considéré comme perdu. En parallèle, certaines d'entre elles ont alors choisi d'inscrire leur enfant en activité sportive et/ou culturelle ou d'arrêter la pratique d'une activité encadrée au profit de temps non organisés, plus reposant, plus libres, se déroulant au sein du foyer et/ou dans l'espace public<sup>38</sup>.

*« Je ne veux pas que mes enfants fassent des choses en club le mercredi, après l'école ils sont fatigués, je préfère qu'ils restent à l'appartement ou qu'ils voient des amis [...] c'est mieux pour eux que d'être obligé d'aller en club tous les mercredis en étant fatigué. [...] Ça fait des moments plus libres pour eux. »<sup>39</sup>*

D'autres part, les enfants ayant participé à des activités encadrées hors accueil de loisirs ont pour certains continué à les fréquenter le mercredi après-midi ou lors des autres temps proposés à cet effet, notamment lorsque les clubs ont pu s'adapter. Pour autant, d'autres enfants ont fini par privilégier les activités non encadrées, cause de fatigue ou d'inadaptation des nouveaux horaires. En effet, à partir de la mise en place de la réforme, quelques associations ont dû ouvrir lors des temps d'activités en fin de journée, le mercredi après-midi ou le samedi matin, solutions parfois contraignantes pour certaines familles<sup>40</sup>.

Dernièrement, la réforme des rythmes scolaires a mené la Ville, à travers le Projet Educatif De Territoire, à proposer des Temps d'activités périscolaires en plus des temps CEL. Ainsi une cinquantaine d'enfants participe actuellement, tant sur la pause méridienne qu'à la suite des cours, deux fois par semaine, à des activités socio-éducatives.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au sein du territoire a parfois mené les enfants à changer leurs modes d'occupations dans le cadre de leurs temps libres. Ainsi celle-ci a tantôt apporté la possibilité pour certains d'entre eux de pratiquer gratuitement une activité socio-éducative à travers les TAP et CEL, mais a aussi, dans quelques cas, mené à un désengagement des activités encadrées au profit d'occupations se déroulant aussi bien dans

---

<sup>38</sup> Eléments issus des échanges effectués avec les professionnel.le.s du centre social et certaines familles lors de déambulations.

<sup>39</sup> Parole d'une mère ayant plusieurs enfants, rencontrée lors d'une déambulation.

<sup>40</sup> Eléments issus des échanges avec des professionnel.le.s du centre social et de la Ville.



l'espace public qu'au sein du logement familial. Pour la Maison Pour Tous, la mise en place de la réforme a amorcé une diminution des fréquentations et a mené l'accueil de loisirs à devoir s'adapter.

#### **2.1.4 Conclusion de la sous partie I :**

Dans ce grand I nous avons pu observer et présenter les raisons de la faible fréquentation générale des activités encadrées et des loisirs socio-éducatifs. En effet, en comparaison avec les données nationales, le territoire de Monplaisir s'inscrit dans une mouvance dans laquelle les enfants occupent leurs temps libres notamment au travers d'activités et de loisirs non-encadrés. Au sein de ces pratiques, la question de genre et d'âge permet tout d'abord d'aborder le sujet de façon plus affinée où l'on observe une moindre participation aux activités encadrées de la part des filles, et lorsque cela se fait, la nature de ces loisirs se différencie des garçons. Dans l'espace public il est remarqué une plus grande présence de ces derniers, notamment en groupe de pairs. Nous avons de même pu observer l'influence de l'âge sur les activités pratiquées. En effet, les plus jeunes se trouvent principalement dans un univers restreint à la famille et les plus grands se placent dans leur cas au sein d'un cercle social plus large, préférant petit à petit les activités entre amis et les loisirs collectifs<sup>41</sup>. Nous avons aussi pu comprendre l'influence du milieu social et des caractéristiques des habitants du territoire. Dans ce cadre, nous avons pu aboutir à une explication précisant la moindre fréquentation des loisirs encadrés et socio-éducatifs des familles d'origine modeste. Dernièrement, l'influence de la réforme des rythmes scolaires a démontré des changements d'occupations de la part des enfants lors de leurs temps libres.

## **2.2 De multiples causes de non-fréquentation de l'accueil de loisirs :**

Nous avons pu observer la faible fréquentation générale des enfants aux activités socio-éducatives encadrées et leurs facteurs d'explication. De plus, comme vu plus tôt, la Maison Pour Tous, dans le cadre de son accueil de loisirs, a subi une forte diminution des fréquentations notamment à partir de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, celle-ci ayant dans certains cas changé les moyens d'occupation des enfants lors de leurs temps libres. Pour autant, cette réforme ne peut être perçue comme l'unique raison de désaffection de l'accueil de loisirs. En effet, c'est la forte inadaptation de celui-ci aux changements inculqués qui se révèle d'autant

---

<sup>41</sup> Charlotte Coudronnière, et al., « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11 ans ? », *Enfance* 2, no. 2 (2015) : 225-243.

plus influente, se caractérisant tantôt par une évolution croissante de la distance entre attentes des familles et des enfants et offre d'activités proposées, tantôt par une non-réponse aux facteurs d'accessibilité. Ainsi, dans cette partie nous tenterons de comprendre, à partir des éléments récoltés lors du diagnostic, l'influence de ceux-ci sur la désaffection/non-fréquentation de l'accueil de loisirs, facteurs devant être pris en compte dans le but d'adapter l'offre proposée.

### **2.2.1 Inadéquation entre nature de l'offre proposée et demande :**

La première cause de non-fréquentation et de désaffection des enfants connaissant la nature de l'offre du pôle enfance et/ou ayant fréquenté l'accueil de loisirs du centre social est celle de la non-adéquation des activités proposées avec la demande des enfants et des familles.

#### **A) Une évolution de l'offre et de son contenu ... :**

Au fur et à mesure des années, de nombreuses évolutions concernant l'offre de loisirs socio-éducatifs proposée par le pôle enfance ont été effectuées.

Tout d'abord, notamment lors des vacances scolaires, ce sont les sorties et les séjours qui ont vu leur fréquence diminuer fortement, activités pourtant à forte fréquentation. Par la suite, et plus précisément à partir de 2018, l'accueil de loisirs a de plus arrêté ses activités le mercredi après-midi, cause d'une trop faible fréquentation empêchant la continuité de l'ouverture. De même, la fréquence des activités dites de consommation (ici perçues comme celles payantes et n'ayant pas pour but premier un caractère socio-éducatif) a aussi chuté. Les activités restantes s'articulent pour leur part le plus souvent autour de celles se déroulant au sein de la structure à travers tout type de jeux (en intérieur ou extérieur), des activités sportives, manuelles, artistiques et culturelles.

#### **B) ... En inadéquation avec la demande :**

Cette diminution de sorties, de séjours, d'activités de consommation ainsi que la fermeture du mercredi après-midi a mené à une évolution décroissante du taux de fréquentation. En effet ces activités se distinguaient par un fort taux d'inscriptions et répondaient majoritairement aux attentes des enfants et des familles, leurs revenus les empêchant d'effectuer ces activités en dehors de l'accueil de loisirs. Ainsi, l'arrêt ou la diminution de ces offres de loisirs a mené certaines familles à ne plus percevoir l'avantage d'inscrire leur enfant au sein de cet accueil,

les activités restantes ne leur paraissant plus assez attrayantes<sup>42</sup>. Le manque de ces activités se retrouve de même dans la parole des enfants fréquentant actuellement l'accueil de loisirs, ceux-ci souhaitant, malgré leur contentement vis-à-vis des activités proposées, une offre de séjours, de sorties et de consommations plus abondante.

*« J'aime bien ce qu'on fait [à l'accueil de loisirs] mais le mieux c'est quand on part ou qu'on fait des trucs comme à la ferme la dernière fois [...], moi j'aimerais trop faire du karting aussi. »<sup>43</sup>*

De plus, par l'abandon des activités du mercredi, une perte d'habitude des familles à inscrire leurs enfants au sein de l'accueil de loisirs s'est instaurée. Cela influençant la participation aux activités lors des vacances, des familles et des enfants ont choisi d'autres moyens d'occupation ou se sont dirigés vers l'accueil municipal notamment lorsque l'inscription constituait un mode de garde, accueil où les activités sont perçues comme plus attrayantes.

Cette inadéquation entre offre de loisirs et demande est une des causes de désaffection de l'accueil, le plaisir et l'envie de l'enfant à participer aux activités étant une condition importante dans le choix de fréquentation ou de non-fréquentation. Le manque d'activités répondant aux attentes du public peut donc faire défaut à la structure (ceci s'ajoutant aux difficultés d'accès que nous étudierons plus tard).

Comme vu, la diminution des activités à haute fréquentation et répondant aux attentes des enfants et des familles est considérée comme un facteur important de désaffection et de non-fréquentation. Pour autant, cela ne peut en être la seule cause. En effet, nombreux sont ceux qui méconnaissent l'offre de loisirs. De plus, même lorsque les loisirs proposés sont connus et correspondent aux souhaits des enfants, la question de l'accessibilité se place en tant que facteur décisif de désaffection.

### **2.2.2 Des problématiques d'accès aux offres proposées :**

Comme dit, la non-fréquentation peut être expliquée à partir de facteurs d'accessibilité. Tout d'abord, l'accès à l'offre doit être connue. Pour autant, comme nous le verrons, ceci n'est pas le cas pour de nombreuses familles. Deuxièmement, nous nous pencherons sur l'accessibilité financière puis physique.

---

<sup>42</sup> Eléments récoltés à partir des statistiques des fréquentations et de la parole de professionnel.le.s du centre social. En effet il est observé à travers ces données une fluctuation dépendante du type d'activité, avec une hausse lors des sorties.

<sup>43</sup> Parole d'un enfant fréquentant l'accueil de loisirs.

## A) Non fréquentation par méconnaissance de l'offre :

La première cause de non-fréquentation concernant les difficultés d'accessibilité est celle de la méconnaissance de la part des familles et des enfants vis-à-vis de l'offre proposée.

En effet il est observé une forte méconnaissance de l'accueil de loisirs et de son programme d'animation, tant de la part des enfants que des familles rencontrées. Effectivement, parmi les enfants interrogés lors des pauses méridiennes, 68% d'entre eux ne connaissent ni l'un ni l'autre contrairement aux enfants rencontrés lors des temps d'activités périscolaires, ceux-ci fréquentant la structure dans le cadre de ces activités. Par la suite, 69% des familles rencontrées dans l'espace public ont déjà (au minimum) entendu parler de la Maison Pour Tous à travers le bouche-à-oreille. Mais pour autant, très peu (15%) connaissent véritablement l'offre de loisirs proposée aux enfants. Parmi les familles dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs, la connaissance de ce dernier provient premièrement du bouche-à-oreille (72%), deuxièmement de la participation aux ateliers enfants-parents proposés par le secteur famille et troisièmement des animations d'été au sein de l'espace public. Ainsi nous pouvons voir l'importance de la communication entre habitants du territoire mais surtout la faible influence de la communication menée par le centre social et notamment par son pôle enfance, de nombreuses familles précisant la non-réception de l'information.

La communication effectuée par le pôle enfance auprès du public mène donc à de fortes interrogations. Pour autant différents canaux sont utilisés. En effet cette communication s'effectue au travers des réseaux sociaux, du site internet et par la promotion de l'accueil de loisirs au sein des écoles. Des flyers sont de plus distribués. Ainsi, comment expliquer la méconnaissance de l'offre par de nombreuses familles et de nombreux enfants ? Pour quelles raisons les moyens de communication adoptés par le pôle enfance constituent-ils un frein pour les familles ? Pour cela, s'intéresser à la notion de littératie, notamment à celle utilisée en promotion pour la santé, paraît judicieuse. D'après l'OMS, celle-ci peut être définie comme étant la capacité à « accéder, à comprendre, à évaluer et à utiliser l'information »<sup>44</sup>.

Ainsi, la première démarche, au vu des moyens de communication actuels du pôle enfance, consiste, pour les habitants, à trouver et à rechercher l'information. Dans notre cas il faut tout d'abord que les familles aillent par elles-mêmes vers celle-ci. Le public doit donc en premier lieu trouver le/les canaux par lequel/lesquels l'information est transmise. Cela pose

---

<sup>44</sup> Aurore Margat, et al., « Interventions en littératie en santé et éducation thérapeutique : une revue de la littérature », *Santé Publique* 29, no. 6 (novembre-décembre 2017) : 812.

ainsi la première problématique. En effet le territoire est marqué par un fort illettrisme, ceci empêchant la bonne utilisation des outils numériques par de nombreux habitants<sup>45</sup>. Cette première étape constitue ainsi un premier défi.

Malgré tout, lorsque les familles atteignent l'information (tant par l'outil numérique que par les flyers), une deuxième étape apparaît, celle demandant de comprendre tant l'information générale que son contenu. Cela mène à une seconde problématique : la barrière de la langue. En effet le territoire est composé de multiples nationalités et de nombreux primo-arrivants dont certains ne comprennent que peu le français tant à l'écrit qu'à l'oral<sup>46</sup>.

Troisième étape : interpréter, filtrer, juger et analyser l'information recueillie. Évaluer l'information constitue une énième problématique. Les familles, en dehors de toutes raisons intellectuelles ou de logiques, doivent, afin de réaliser cette étape, comparer l'information avec d'autres existantes. Cela demande donc de rechercher une nouvelle fois des informations, de les réunir et de les comprendre, ce qui peut parfois représenter une lourde tâche.

Ainsi la question de l'accès à l'information semble donc complexe voire récalcitrante pour certaines familles<sup>47</sup>. Pourtant, par leurs situations parfois précaires, elles peuvent être en relation avec plusieurs act.rice.eur.s du territoire. Pour quelles raisons ces familles ne sont donc que peu informées de l'existence de l'offre de loisirs proposée par le centre social ?

La réponse à cette question est brève. Il a pu être remarqué lors des entretiens effectués le peu d'échange et de partage d'informations avec les act.rice.eur.s du territoire mais aussi la non/faible orientation des familles par ceux/celles-ci. Cela peut s'expliquer par la distance historique qui s'est maintenue à une certaine période notamment par une direction dont la politique était de « *faire seul les choses* »<sup>48</sup>. Malgré l'amélioration de la situation, des incompréhensions, des tensions et des pertes de relations en ont été les conséquences, menant à une diminution du partage d'informations, et, par corrélation, à une faible (capacité d') orientation des familles vers le pôle enfance du centre social. Cette situation paraît donc fortement défavorable, rendant complexe l'accès des familles à l'information.

---

<sup>45</sup> Fort illettrisme précisé par l'ensemble des professionnel.le.s rencontré.e.s.

<sup>46</sup> La question du langage est prégnante au sein des actions du territoire et constitue pour les professionnel.le.s rencontré.e.s une priorité d'intervention.

<sup>47</sup> Élément provenant de plusieurs entretiens effectués avec des professionnel.le.s du territoire.

<sup>48</sup> Cette citation provient d'une professionnelle du centre social lors d'une discussion sur le passé de la structure ainsi qu'autour du manque de connaissances des partenaires concernant l'offre proposée par le pôle enfance.

## B) Non fréquentation par inadaptation de l'offre aux caractéristiques socio-économiques des familles :

Outre la faible connaissance de la part des familles concernant l'offre socio-éducative proposée par le centre social de Monplaisir, certaines d'entre elles se montrent de plus réfractaires à l'idée d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs notamment par le coût engendré.

Comme nous l'avons précisé lors du grand I, la dimension économique et financière mène les familles à une non-priorisation des loisirs encadrés. Mais, même lorsque l'enfant souhaite participer aux activités proposées et que les parents acceptent ce souhait, les modalités d'inscriptions à l'accueil de loisirs de Monplaisir, ici financières, peuvent constituer un blocage plus ou moins important. La politique tarifaire est parfois considérée comme étant mal adaptée aux caractéristiques du public malgré la prise en compte du coefficient familial. Ce public est en effet caractérisé par un nombre élevé de familles monoparentales, de familles nombreuses et de familles en grande précarité économique. Ces indicateurs se cumulant, donnent naissance à de véritables critères de vulnérabilité financière. De plus, le coût de l'adhésion s'y ajoute et constitue donc un autre élément non-facilitateur<sup>49</sup>.

*« L'accueil de loisirs ? C'est cher, j'ai plusieurs enfants et je peux pas, c'est trop cher pour moi, je suis seule, je peux pas payer ça. »<sup>50</sup>*

Ainsi, cette inadaptation mène certaines familles à délaissé le choix d'une participation de l'enfant aux activités encadrées proposées par le centre social, parfois au profit de l'accueil de loisirs municipal, celui-ci ayant une politique tarifaire plus accessible pour la population concernée. Dans ce cadre, les familles du territoire ayant un besoin de mode de garde se dirigent majoritairement vers ce dernier.

## C) L'accessibilité physique comme cause de non-fréquentation :

D'autre part, s'ajoutant à la méconnaissance de l'offre et à l'inadaptation de la politique tarifaire aux caractéristiques socio-économiques des familles du territoire, l'accessibilité physique constitue de plus un facteur d'influence sur le choix de fréquentation ou de non-fréquentation de l'accueil de loisirs proposé par le centre social. En effet celui-ci se positionne comme le troisième frein admis par les familles et les professionnel.le.s.

---

<sup>49</sup> Eléments issus d'une réflexion avec un professionnel du centre social au sujet de la politique tarifaire.

<sup>50</sup> Parole d'une maman rencontrée lors d'une déambulation.

Le territoire de Monplaisir est perçu comme étant morcelé et composé de nombreux ilots enclavés et peu traversants. En outre, certaines zones de celui-ci se trouvent éloignées de l'îlot central du quartier, les habitants ne fréquentant donc que faiblement les infrastructures et commerces s'y trouvant. Étant donné de la distance, la probabilité de connaître et/ou de se rapprocher des services que propose le centre social est alors plus complexe<sup>51</sup>. Cela peut être démontré par la zone d'influence et d'attraction du pôle enfance et notamment de son accueil de loisirs, les enfants ne provenant pour la majorité que des ilots à proximité de celui-ci. La distance physique constitue ainsi un facteur important, notamment lorsque la question de mobilité rentre en jeu. En effet, de nombreuses familles ne possèdent que peu de moyens locomoteurs et privilégient par conséquent les déplacements à pied et dans une moindre mesure les transports publics, ces derniers étant payants et perçus comme contraignants via les horaires de passage. Dans ce cadre, l'éloignement constitue pour certaines familles un véritable frein en termes d'accessibilité<sup>52</sup>.

*« Même si on pouvait payer, je ne peux pas laisser ma fille de 8 ans y aller toute seule ce n'est pas bien, ce n'est pas un garçon, et moi je l'accompagne à l'école, je ne fais pas du chemin tout le temps c'est long. Non je ne peux pas. »<sup>53</sup>*

Comme exprimé par cette mère d'une jeune fille de 8 ans, ce frein est d'autant plus fort du fait du jeune âge des enfants. Ayant entre 6 et 11 ans, ils sont moins à même de se déplacer seuls entre lieu d'habitation et lieu d'activité (se trouvant au cœur du quartier), d'autant plus au sein d'un territoire perçu comme un espace insécuritaire par certains de ses habitants, constituant une inquiétude importante pour quelques parents.

### **2.2.3 Conclusion de la sous partie II :**

Nous avons vu pu observer lors de cette partie les différents facteurs de non-fréquentation/désaffection de l'accueil de loisirs par les enfants du territoire. Dans ce cadre nous avons pu expliquer cette situation à travers l'influence de la distance entre offre et demande en terme d'activités proposées/souhaitées ; l'influence de la méconnaissance des services et activités

---

<sup>51</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022

<sup>52</sup> Eléments précisés par certain.e.s professionnel.le.s rencontré.e.s lors des entretiens, développant la problématique des ilots enclavés et éloignés du cœur du quartier. De plus, cette question d'éloignement est discutée dans le projet associatif.

<sup>53</sup> Parole d'une mère de plusieurs enfants dont une fille, rencontrée en déambulation et habitant au sein d'un îlot éloigné du centre.

proposés par le pôle enfance et par l'accueil de loisirs de la part des habitants ; l'influence du coût pour les familles que peut engendrer l'inscription à ces loisirs et l'influence de la distance entre lieu d'habitation et lieu du centre social, limitant la zone d'attraction de l'accueil de loisirs aux îlots se situant à proximité de celui-ci. De manière générale, nous avons pu comprendre la désaffection et la non-fréquentation des enfants à travers l'inadaptation de l'accueil de loisirs aux facteurs d'accessibilité ainsi qu'à la demande des enfants du territoire.

### **2.3 Conclusion de la partie :**

De nombreux enfants au sein du territoire de Monplaisir ne pratiquent que peu d'activités encadrées en comparaison avec les données nationales, laissant ainsi pour l'accueil de loisirs une opportunité d'action auprès de ce public « non-captif » fréquentant l'espace public ou restant au sein du foyer familial. À travers cette partie nous avons pu en observer les raisons, tout comme celles expliquant la non-fréquentation de l'accueil de loisirs proposé par le centre social, raisons liées tant à la distance entre offre et demande qu'à des facteurs d'accessibilité prenant compte de la méconnaissance, de la politique tarifaire et de la distance physique existante entre lieu d'accueil et lieu d'habitation. C'est autour de ces facteurs d'explication de désaffection/non-fréquentation que la réponse à développer afin de redynamiser l'accueil de loisirs doit agir dans le but d'apporter une solution pertinente se basant sur les résultats du diagnostic effectué. Mais ce n'est pas tout. Afin d'apporter une réponse permettant de pallier la désaffection de l'accueil de loisirs, la pertinence de cette solution vis-à-vis des causes ne suffit pas. En effet comme cela a été précisé lors de ce stage par des professionnel.le.s du centre social, une solution doit de plus être cohérente avec les missions et la vocation auxquelles l'accueil doit dépendre. Cela oriente en outre le choix de potentielles réponses.



### **3 DEVELOPPER UNE REPONSE PERMETTANT A L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ASSURER SON ROLE ET SES MISSIONS :**

---

Dans le but de palier à la non-fréquentation de l'accueil de loisirs, plusieurs solutions ont été proposées et réfléchies en fonction des causes énumérées dans la partie I. Dans cette mouvance, certaines d'entre elles ont mené à interrogation. En effet, selon les objectifs fixés, les réponses évoquées se différencient selon les causes de désaffection. Premièrement, la solution se dirigeait vers une logique incluant la question de la cohérence entre offre et demande, visant donc à augmenter les activités de consommation, souhaitées par les enfants, ce qui augmenterait la fréquentation de l'accueil de loisirs. D'autre part, la solution incluait la résolution des facteurs d'accessibilité tout en réinstaurant possiblement les activités appréciées par les enfants telles que les sorties ou les séjours sans pour autant accepter à tout va ceux considérés comme loisirs de consommation. C'est notamment envers cette dernière logique que le type de réponse choisie se dirigera, devant prendre en compte tantôt les missions et la vocation du centre social, tantôt les demandes des financeurs. En effet, définir une solution ne consiste pas seulement à répondre aux causes de non-fréquentation mais se doit de plus de suivre le cadre d'action dans lequel l'offre de loisirs s'inscrit. Ainsi nous présenterons et expliquerons ce dernier tout d'abord par ses origines, ceci devant être pris en compte dans le développement d'une réponse à la fois pertinente et cohérente, l'accueil de loisirs étant dépendant du centre social. De plus la solution adoptée devra permettre d'améliorer la cohérence de l'accueil de loisirs actuel avec ses missions et sa vocation.

#### **3.1 Les accueils de loisirs : une vocation éducative ainsi qu'un cadre législatif et réglementé :**

Comme nous l'avons précisé plus tôt, l'accueil de loisirs se place dans un cadre d'action auquel il doit prêter attention. Ainsi la réponse adoptée devra permettre à l'accueil de rester en cohérence avec ses missions et ses caractéristiques, voire devra permettre de l'améliorer. Pour tenter de le comprendre et de pouvoir en tenir compte dans la mise en œuvre d'une réponse à la désaffection, nous verrons tout d'abord à travers cette partie I le cadre dans lequel s'inscrit l'accueil de loisirs, premièrement à travers les origines dont dépend ce type d'occupation encadrée et socio-éducative. Cela permettra l'obtention de plus amples informations menant à une compréhension plus fine de cette offre de loisirs de proximité. Deuxièmement, à la suite de cette contextualisation, nous aurons la capacité de définir le cadre à la fois législatif et réglementaire constituant la continuité de la genèse des accueils de loisirs et auquel dépend donc

celui du centre social de Monplaisir. Nous terminerons par une brève explication concernant les projets régissant le cadre d'action de cet accueil, cadre passant du projet associatif et social au projet éducatif et pédagogique.

### **3.1.1 Proposer aux enfants, lors des temps extra-scolaires, des loisirs à visée éducative :**

L'accueil de loisirs de Monplaisir s'inscrit dans les origines de ce type de loisirs encadrés. Ainsi, étudier le passé permettra d'aborder le présent et le futur avec aisance. En effet l'histoire mène à comprendre l'organisation et les modalités d'actions des accueils de loisirs existant tel que celui de Monplaisir, genèse débouchant, à travers son institutionnalisation, vers un cadrage législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit l'offre de loisirs de proximité proposée par le pôle enfance et son caractère éducatif. Étudier les origines permettra de plus de comprendre les manières de faire actuelles, celles-ci se plaçant dans une mouvance où les pédagogies nouvelles constituent la base première de l'accueil de loisirs. La réponse apportée devra ainsi permettre à ce dernier de suivre ce cadre d'action.

#### **A) Une action s'inscrivant dans un contexte historique ... :**

L'origine des accueils de loisirs commence par le prolongement de la scolarité et notamment par le développement de l'école publique laïque, gratuite et obligatoire. Dans ce cadre le jeudi devient le premier temps destiné aux temps libres donnant la possibilité aux parents d'aborder une éducation religieuse à leurs enfants. À partir de ce moment, différentes formes d'accueils et de prises en charge vont se développer, passant des patronages aux centres de loisirs, comme le raconte Francis Lebon (2003)<sup>54</sup>.

Tout d'abord, liés à des préoccupations d'hygiène et de surveillance des enfants et de la jeunesse, vont se créer les patronages et les garderies visant l'actions envers les publics précaires. Par la suite, à l'arrivée de la III<sup>ème</sup> République, ces formes d'accueils d'enfants vont s'inscrire dans une mouvance dans laquelle l'Eglise et l'Etat laïque vont s'opposer, notamment sur la question de l'instruction. Pour l'Eglise, la religion doit être l'enseignement principal et pour l'Etat laïque, c'est l'école et les valeurs républicaines qui doivent se montrer prioritaires<sup>5556</sup>. En effet cette période

---

<sup>54</sup> Francis Lebon, « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs », *Éducation et sociétés*, no. 1 (2003) : 135-152.

<sup>55</sup> *Ibid.*

s'inscrit dans un temps où « le processus de laïcisation de l'enseignement [...] a été fondamental dans la structuration des œuvres de loisirs de l'enfant. Il a déclenché une "revanche" de l'Église qui se lance dans une tentative de mainmise sur le temps non scolaire des jeunes, mainmise obligeant le camp laïque à se montrer tout aussi dynamique » (Dessertine et Maradan, 1996) »<sup>57</sup>.

A partir du Front populaire et notamment lors du régime de Vichy, l'encadrement des enfants et des jeunes est pris en compte et en charge par l'Etat. En effet, lors de cette période, des réglementations, des subventions et des formations se mettent en place. Dans l'après-guerre, les patronages laïques sont réinvestis par des associations. De son côté, l'Etat met en place l'obligation de formation des animat.rice.eur.s et direct.rice.eur.s, celles/ceux-ci formé.e.s par des associations sur lesquelles l'Etat s'appuie<sup>58</sup>.

Lors des années 50 et 60, les centres aérés se créent et se développent avec une visée hygiéniste, de la nature et du bon air. Pour autant, les centres de loisirs se développent massivement entre les années 60 et 70, remplaçant les patronages jusque-là existants, « la nouvelle appellation unifiante de « centre de loisirs » [signant] l'apparition de nouveaux temps (les mercredis, avant et après la classe) et de nouveaux agents »<sup>59</sup>. Les années 70 et 80 marquent l'institutionnalisation des centres de loisirs sur les temps extrascolaires, qui deviennent dès lors soumis à un cadre réglementaire et législatif marquant le caractère éducatif et pédagogique obligatoire, centres de loisirs devenant accueil de loisirs sans hébergement à partir de 2006. Ceux-ci restent actuellement l'offre la plus proposée dans le cadre de mise en œuvre de loisirs éducatifs de proximité<sup>6061</sup>.

Afin d'agir par cette visée éducative, les accueils de loisirs s'inscrivent depuis leurs débuts dans un courant dont l'action est menée à travers les pédagogies nouvelles ou pédagogies actives favorisant le droit à l'expérimentation et privilégiant l'horizontalité des relations entres

---

<sup>56</sup> Francis Lebon, « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux », *Cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 19-24.

<sup>57</sup> Véronique Laforets, « L'éducatif local : les usages politiques du temps libre des enfants » (Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2016), 29, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01401395>

<sup>58</sup> Francis Lebon, « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux », *Cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 19-24.

<sup>59</sup> Francis Lebon, « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux », *Cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 20

<sup>60</sup> Francis Lebon, « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux », *Cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 19-24.

<sup>61</sup> Francis Lebon, « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs », *Éducation et sociétés*, no. 1 (2003) : 135-152.

animat.rices.eurs/enfants et entres enfants/enfants avec un rapport distant aux pédagogies existantes dans le système scolaire, celles-ci étant des pédagogies verticales<sup>62</sup>. Revenir sur ces objectifs et ces formes de pédagogie et d'éducation (dans lesquelles l'accueil de loisirs de Monplaisir s'inscrit) est d'autant plus important que la demande actuelle tend à se restreindre à une dimension consommatrice.

**B) ... Ainsi que dans un cadre législatif et réglementé :**

Comme précisé ci-dessus, l'accueil de loisirs s'est institutionnalisé et s'est inscrit dans un cadre législatif et réglementaire. Il est considéré d'après la définition qu'en donne l'INSEE comme un accueil d'enfants sans hébergement hors du cadre familial, lors des temps extrascolaires (en dehors des jours d'école) ou périscolaire (après le temps scolaire) tant le mercredi que lors des vacances. Il accueille au minimum 7 enfants sur une durée minimum de 2 heures en proposant des activités éducatives diversifiées, le tout régi par un projet éducatif et pédagogique<sup>63</sup>. L'accueil de loisirs est le plus souvent soit dépendant de la municipalité, soit d'une association, celui de Monplaisir se situant dans ce dernier cas, l'organisateur étant le centre social.

Comme vu, les accueils de loisirs tel que celui de Monplaisir tirent leurs modalités d'actions, leur cadre réglementaire et législatif puis leurs manières d'agir de leurs origines, de leur histoire. Ainsi, un accueil de loisirs tel que celui instauré par le pôle enfance vise à proposer des temps de loisirs encadrés à caractère éducatif et laïque, lors des temps extrascolaires, où l'éducation s'effectue au travers des pédagogies nouvelles/actives mises en œuvre par les animat.rice.eur.s formé.e.s par des acteurs habilités. Cela pose par conséquent un premier cadre d'action que l'accueil de loisirs de la Maison Pour Tous doit suivre.

### **3.1.2 Une offre de loisirs s'inscrivant dans différents projets :**

Comme nous l'avons précisé, l'accueil de loisirs est devenu légiféré et réglementé et se doit donc de répondre à un projet éducatif et pédagogique. Dans le cadre de l'accueil de loisirs de Monplaisir, dépendant du centre social, il se doit de respecter le projet associatif et social de cette structure. Nous verrons brièvement ici ce que représentent ces projets et le lien existant entre

---

<sup>62</sup> Emmanuel Porte, « L'éducation populaire en France », *Fiches Repères*, n°44 (mai 2019) : 1-4.

<sup>63</sup> « Accueils sans hébergement (mineurs) », Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, consulté le 27 août 2021, [Définition - Accueils sans hébergement \(mineurs\) | Insee](#).

ceux-ci, cela favorisant la compréhension de l'intérêt de prendre en compte le contexte, les missions, les valeurs, la vocation et les objectifs du centre social.

Tout d'abord le projet associatif est un document permettant principalement de définir et de partager la vision politique, la vocation, les missions, les domaines d'intervention, les valeurs et le sens donné aux actions au sein de l'association.

Ensuite le projet social, pluriannuel, constitue pour sa part un guide des actions du centre social permettant de présenter le diagnostic du territoire, les besoins des habitants et leurs attentes, d'effectuer un bilan et une évaluation des actions menées afin d'observer les évolutions possibles et souhaitées et d'établir des axes stratégiques et des préconisations. Il précise globalement les objectifs sociaux de la structure<sup>64</sup>.

Troisièmement, prenant compte tant du projet associatif que du projet social, le projet éducatif (cadrant l'intervention de l'accueil de loisirs), d'après l'article R227-24 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils [...] et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci »<sup>65</sup>. Ainsi il présente, dans un document écrit, la volonté de l'organisateur, les orientations éducatives qu'il souhaite développer, les problématiques de territoire auxquelles il doit répondre, le cadre général dans lequel l'organisation est précisée et les moyens qui seront affectés.

Ce projet éducatif se décline dernièrement en projet pédagogique qui précise l'organisation opérationnelle et les moyens mobilisés de l'accueil de loisirs dans le cadre des animations ainsi que les objectifs pédagogiques découlant de ceux inscrits dans le projet éducatif<sup>66</sup>.

Nous avons pu observer à travers la présentation des liens existant entre les projets du centre social et ceux de l'accueil de loisirs, l'importance de comprendre et de prendre en compte les missions et la vocation toutes deux inscrites dans le projet associatif et social, celles-ci devant se décliner jusqu'au sein du projet pédagogique afin d'être mises en application au sein même des animations. Dans ce cadre la réponse choisie devra permettre à l'accueil de loisirs de s'inscrire dans le cadre d'action défini par le centre social.

---

<sup>64</sup> Définition à partir du projet social de la Maison Pour Tous.

<sup>65</sup> Article R227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (J.O. 01 septembre 2006)

<sup>66</sup> Définition du projet pédagogique à partir de celui de l'accueil de loisirs.

### **3.1.3 Conclusion de la sous partie I :**

Lors de cette sous-partie nous avons pu apporter de premiers éléments constituant le cadre d'action de l'accueil de loisirs, celui-ci s'inscrivant comme vu dans des fondements historiques menant à des actions définies par un cadre législatif et réglementaire. Réinvestir l'histoire a permis de comprendre le cadre et les manières d'agir de l'accueil de loisirs. Il se doit ainsi, à travers les pédagogies actives/nouvelles, de répondre à une volonté éducative lors des temps extra-scolaires. D'ailleurs, cette volonté éducative s'inscrit dans un projet éducatif rédigé par l'organisateur, représenté par le centre social dans le cadre de l'accueil de loisirs de la Maison Pour Tous et devant se traduire à travers l'écriture d'un projet pédagogique précisant de manière opérationnelle les orientations, les objectifs et les manières d'agir. Mais comme nous l'avons de même précisé, l'accueil de loisirs dépend du centre social, le projet pédagogique découlant du projet associatif et du projet social. Dans ce cadre, afin d'apporter une compréhension complète notamment des missions et de la vocation de cet accueil de loisirs, nous nous intéresserons dans la seconde sous partie au cadre d'action et au contexte du/des centre.s social.aux dans lequel se positionne l'offre de loisirs de proximité mise en place par le pôle enfance. En plus de prendre compte du caractère éducatif que doit porter l'accueil de loisirs (menant à potentiellement laisser de côté la proposition d'activités de consommation), la réponse devra favoriser l'ancrage de l'accueil de loisirs dans les missions et la vocation du centre social.

### **3.2 Une offre de loisirs dépendante du cadre d'action du centre social :**

L'accueil de loisirs, comme vu plus tôt, s'inscrit tant dans le projet associatif que social du centre social auquel il appartient, association régie par la loi du 1er juillet 1901. De plus, par sa dépendance à celui-ci, cet accueil sans hébergement doit dans son projet éducatif et pédagogique prendre en compte le cadre d'action inscrit dans les projets mis en œuvre par le centre social, en partenariat avec la Ville. Pour cela nous aborderons plus en profondeur l'origine et le contexte d'action des centres sociaux, les missions et la vocation du centre social de Monplaisir, celles-ci partagées tant avec la CAF et la Ville, le premier acteur permettant l'obtention de l'agrément « centre social » et tous deux étant de plus partenaires/financeurs. À travers cela, nous serons ainsi aptes à développer une réponse à la non-fréquentation/désaffection existante, à la fois avec pertinence et cohérence.

### 3.2.1 Les origines des centres sociaux :

Les centres sociaux existent depuis plus de cent ans et se situent au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des périphéries ou des territoires ruraux. Étudier la dimension historique nous permettra de comprendre plus amplement le contexte, les missions, le rôle et la vocation du centre social, le pôle enfance et l'accueil de loisirs agissant dépendamment de celui-ci.

#### A) Apparition et développement des centres sociaux :

Tout d'abord c'est en Angleterre, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, au sein des banlieues de Londres que naissent les centres sociaux dans l'objectif d'agir au plus près des classes populaires. En France, c'est 13 ans après qu'ils s'implantent dans les banlieues où résidaient la population ouvrière, dans le but de proposer des réponses aux besoins des familles, notamment celles en difficulté et des travailleurs en général. Dès l'origine, les centres sociaux tentent d'agir envers la question sociale où l'exclusion, notamment de la classe ouvrière, est de mise. Les centres sociaux visent de plus la participation des habitants, ceux-ci devenant acteurs voire auteurs de leur vie. Ils interviennent ainsi dans les domaines tels que : les loisirs, l'accueil et l'éducation des enfants hors temps scolaires ... De plus les fondateurs affirment leur ouverture à tous les habitants, sans distinction de classe sociale.<sup>676869</sup>.

Les centres sociaux obtiennent leur essor lors des années 60 à travers les grands projets d'urbanisation notamment des grands ensembles. À partir de ce moment, les CAF et la MSA ont eu un rôle extrêmement important même si les centres sociaux ont principalement été influencés par le monde associatif de même en essor. Pour autant, au cours de cette période la CNAF met en place une procédure d'agrément pour les associations souhaitant bénéficier d'une prestation

---

<sup>67</sup> Marie-Chantal DURU - « *Les centres sociaux : au croisement de l'éducation populaire et du développement local* » - OASIS - Le Portail du Travail Social - <http://www.travail-social.com>. - mai 2006.

<sup>68</sup> Patrick Millerand, « Garantir les missions d'un centre social tout en développant son offre de services » (Mémoire, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2012), 5-9, <http://bdsp-ehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=465937>.

<sup>69</sup> Robert Durand, *histoire des centre sociaux, du voisinage à la citoyenneté* (Paris : La découverte, 2006), 282p.

« animation globale ». Dans le même temps, la question sociale ne constitue plus une priorité et les questions d'exclusion et d'intégration apparaissent<sup>707172</sup>.

C'est à partir de la circulaire CNAF du 31 octobre 1995 que la place des centres sociaux est précisée, circulaire présentant leurs missions. Ainsi, à travers celle-ci, la place des centres sociaux s'inscrit tantôt dans la mouvance des initiatives des populations comme ce fut le cas depuis son origine, tantôt dans le cadre des politiques familiales, devant composer avec les deux approches. Dans ce cadre, la question d'agir envers les problématiques des familles devient centrale<sup>73</sup>.

## B) Le rôle des centres sociaux : entre demandes de la population et commandes institutionnelles :

L'histoire des centres sociaux (dont l'accueil de loisirs étudié dépend) montre l'évolution du rôle de ceux-ci au sein de la société et qu'ils sont « le fruit d'une rencontre entre le mouvement associatif, le mouvement de l'éducation populaire et la Caisse d'allocations familiales »<sup>74</sup>. Premièrement, ils ont eu pour but de lutter contre les exclusions des ouvriers, s'inscrivant dans la lutte des classes. À cette époque, le centre social mène actions et interventions de manière collective dans une visée citoyenne. De plus, par la suite, les centres sociaux passent d'une lutte de classe à la lutte contre les exclusions. Dans cette mouvance, ils évoluent vers les questions de citoyenneté/participation à la Cité et s'inscrivent dans le domaine du développement social local. Ils doivent ainsi agir, par des réponses collectives et/ou individuelles, en fonction à la fois des demandes et des besoins de la population du territoire et des commandes institutionnelles en termes de politiques sociales, éducatives, et de politiques de la ville comme c'est le cas pour le centre social de Monplaisir (et donc de son accueil de loisirs), se situant au sein d'un territoire inscrit QPV<sup>75</sup>. En effet les centres sociaux

---

<sup>70</sup>Patrick Millerand, « Garantir les missions d'un centre social tout en développant son offre de services » (Mémoire, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2012), 5-9, <http://bdsp-ehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=465937>.

<sup>71</sup> Marie-Chantal DURU - « Les centres sociaux : au croisement de l'éducation populaire et du développement local » - OASIS - Le Portail du Travail Social - <http://www.travail-social.com>. - mai 2006.

<sup>72</sup> Robert Durand, histoire des centre sociaux, du voisinage à la citoyenneté (Paris : La découverte, 2006), 282p.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> Martine Trapon, Les centres sociaux, lieux d'exercice de la citoyenneté », *Vie sociale*, vol. 2, no. 2, 2011, pp. 99-103.

<sup>75</sup> Robert Durand, histoire des centre sociaux, du voisinage à la citoyenneté (Paris : La découverte, 2006), 282p.



doivent aujourd'hui composées avec de nombreux partenaires/financeurs, « les politiques sociales [et éducative étant] désormais l'affaire des collectivités territoriales [et des services déconcentrés de l'Etat] et la politique familiale [qui est] celle de la CAF »<sup>76</sup>. Dans ce cadre les centres sociaux proposent donc des actions/interventions/activités à la fois sociales, culturelles, éducatives, familiales.

### C) Devoir composer avec les collectivités territoriales telles que la Ville :

Comme nous l'avons précisé précédemment, les centres sociaux, le plus souvent associatifs, doivent composer avec de nombreux partenaires/financeurs. Parmi ceux-ci se situe la Ville. En effet, les centres sociaux agissent à travers leurs projets dans une logique de territoire, dans notre cas, au sein d'un QPV majoritairement<sup>77</sup>. La Ville devient ainsi un des principaux interlocuteurs, finançant de plus l'association. Le centre social étant perçu comme l'acteur le plus apte à favoriser la participation des habitants, puis dans un souci de cohérence des actions existantes dans le territoire, de complémentarité des services et dans le cadre des politiques menées par la Ville, cette dernière et la Maison Pour Tous se lient entre elles à travers une convention pluriannuelle d'objectifs proposant le partage d'une définition commune des objectifs et missions prioritaires<sup>78</sup>. Le projet présenté par l'association participe ainsi aux politiques publiques locales sociales, familiales, éducatives, culturelles et socioculturelles de la Ville. Dernièrement, dans le cadre de cette convention, la Ville peut partager son avis sur les actions effectuées ou non effectuées et peut préciser ses attentes pour le bon déroulement des accords passés dans cette convention.

Revenir sur les origines des centre sociaux permet de comprendre d'où vient l'existant et dans quelle logique puis dans quel contexte les actions/offres (telles que l'accueil de loisirs) mises en œuvre se développent et agissent. Dans ce contexte, le centre social, ouvert à tou.te.s, agit notamment en faveur des classes populaires en s'inscrivant dans la lutte contre les exclusions et les inégalités, dans la restauration des liens sociaux, dans le développement de la participation et de la citoyenneté ainsi que dans l'apport de réponses individuelles et collectives aux

---

<sup>76</sup> Patrick Millerand, Garantir les missions d'un centre social tout en développant son offre de services » (Mémoire, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2012), 9, <http://bdsp-ehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=465937>.

<sup>77</sup> Cette inscription dans une logique de territoire a été précisé par une professionnelle du pôle territorial.

<sup>78</sup> Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 entre la Ville d'Angers et l'association Maison Pour Tous de Monplaisir.

problématiques/demandes/attentes des habitants du territoire, des familles et des enfants. Il doit de plus, par son histoire, composer avec les commandes et priorités institutionnelles à la fois en termes de politiques de la Ville, de politiques sociales, éducatives et familiales telles que celles menées par la Ville, partenaire et financeur du centre social de Monplaisir. Les actions de ce dernier se placent ainsi dans cette mouvance. Afin d'éteiller encore un peu plus notre compréhension du cadre d'action, il semble maintenant primordial d'énumérer et de comprendre les missions du centre social, découlant du contexte précédemment explicité. En effet, ce contexte et les missions que nous allons présenter orientent le choix de telle ou telle solution.

### **3.2.2 Des missions bien ancrées :**

Dans cette sous partie nous définirons les missions du centre social, celles-ci régissant l'activités de l'association. Le pôle enfance et l'accueil de loisirs en dépendent à travers le lien existant entre projet associatif, social, éducatif, pédagogique et animations mises en place.

#### **A) Des missions définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales :**

Les missions des centres sociaux, comme cela a été précisé plus tôt, s'inscrivent dans la circulaire de la CNAF n°56 du 31 octobre 1995 et conjuguent avec les politiques sociales, éducatives et familiales des acteurs institutionnels. Ces missions sont au nombre de quatre : être un équipement de proximité à vocation sociale globale ; être un équipement familial et pluri-générationnel ; être un lieu d'animation de la vie sociale ; être un lieu d'intervention sociale, concertée et novatrice. Dans ce cadre le centre social doit agir pour et avec les habitants au sein d'un territoire constituant un périmètre d'action bien défini (dans notre cas ce périmètre est celui du quartier de Monplaisir, périmètre défini par la Ville).

Premièrement le centre social se doit d'être un équipement de quartier à vocation sociale globale offrant accueil, animations, activités et services. Dans ce cadre l'association doit se rendre accessible à tou.te.s les habitant.e.s du périmètre d'intervention, développant des actions de proximité en prenant compte, à travers un diagnostic (continu), des caractéristiques, des besoins et des attentes de la population, le tout inscrit dans le projet social de l'association. Il « vise la participation du plus grand nombre à la vie locale, en accordant une attention particulière aux

familles et aux personnes confrontées à des difficultés sociales, économiques, culturelles, etc.... »<sup>79</sup>.

Ensuite, toujours d'après cette même circulaire précédemment citée, un centre social est défini comme équipement à vocation familiale et pluri générationnelle ouvert à tou.te.s. Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions/offres telles que d'accueil, d'information, d'activités et de rencontre en faveur des familles, des enfants, des adolescents et des jeunes. L'objectif est dans ce cas de favoriser les liens familiaux, les liens entre habitants et la solidarité. De plus, cela vise à soutenir les parents dans leur rôle et à améliorer les conditions de vie de ces derniers, des enfants et des jeunes.

Troisièmement, le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale. À travers cette mission, il doit favoriser la participation, l'expression des demandes des habitants, leurs initiatives et doit favoriser le développement de la vie associative<sup>80</sup>.

Quatrièmement, et dernière mission définie par la circulaire CNAF n°56 du 31 octobre 1995 : celle d'être un lieu d'interventions sociales, novatrices et concertées. Il doit ainsi favoriser l'innovation et le développement social local à travers une action sociale concertée avec les habitants et en partenariat/coopération avec l'ensemble des act.rice.eur.s existant au sein du territoire.

## B) Des missions et des priorités d'actions convenues avec la Ville :

S'ajoutant aux missions définies par la circulaire de la CNAF n°56 du 31 octobre 1995, le centre social, comme mis en exergue ci-dessus, se lie avec la Ville dans une relation association/financeur/partenaire. À travers celle-ci, la Ville et l'association se sont attachées à poursuivre des directions ou du moins des missions et des priorités pour lesquelles ils se sont accordés. Ces priorités thématiques sont : L'accompagnement des jeunes dans l'autonomie ; L'éducation-enfance et l'accompagnement du parcours culturel de l'habitant<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> Patrick Millerand, Garantir les missions d'un centre social tout en développant son offre de services » (Mémoire, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2012), 10, <http://bdsp-ehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=465937>.

<sup>80</sup> Circulaire CNAF du 31 octobre 1995, traitant des relations entre les CAF, les centres sociaux et leurs partenaires.

<sup>81</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022.

L'accord autour de missions et de thématiques prioritaires communes vise à placer le centre social comme complémentaire aux autres acteurs du territoire dans le but d'actions coordonnées. Ces missions et volontés d'intervention doivent être fortement prises en considération. En effet, la non-adéquation entre les actions menées et les attentes de la Ville peut à terme créer des relations complexes et un contrôle accru par ce dernier, voire à une baisse des financements.

Ces missions cadrent les actions menées au sein du centre social, celui-ci se devant être un lieu de participation, d'accueil, d'information, d'animation et de rencontre pour les familles, les enfants et tout autre habitant du territoire, avec une attention particulière à ceux étant confrontés à de nombreuses difficultés. Ainsi, le pôle enfance et l'accueil de loisirs s'inscrivent dans celles-ci mais aussi dans les priorités thématiques et les attentes de la Ville. Dans ce cadre ils se placent en tant qu'acteurs à la fois des politiques sociales, familiales, culturelles et éducatives. Ils doivent de même permettre d'apporter des réponses aux problématiques prioritaires du territoire et aux caractéristiques des habitants, recueillies à travers la mise en œuvre d'un diagnostic.

### **3.2.3 Une offre de loisirs qui doit prendre compte de la vocation du centre social :**

A la suite de la présentation des missions du centre social, il est de toute évidence pertinent de préciser la vocation de celui-ci, vocation que tant le projet éducatif et le projet pédagogique, encadrant l'accueil de loisirs, doivent prendre en compte. Comme nous le verrons, la vocation portée par l'association et donc par l'accueil de loisirs s'inscrit au croisement de l'éducation populaire, association se revendiquant de ce champ.

#### **A) L'éducation populaire : une difficile définition :**

Définir l'éducation populaire est une affaire complexe voire impossible au vu du nombre élevé d'associations se revendiquant de ce champ. Pour autant nous tenterons d'en apporter quelques éclaircis. Premièrement, d'après le site internet « éducation populaire », un site de référence que certain.e.s professionnel.le.s m'avaient confié lors de mon stage, l'éducation populaire « existe partout où on mène une action en faveur de la conscientisation, de

l'émancipation, du développement de la puissance d'agir et de la transformation sociale »<sup>82</sup>. Cette citation semble être en effet une première définition inscrivant les principes et les piliers de l'éducation populaire. Pour autant elle ne peut se suffire à elle-même. Une autre manière de définir ou du moins de présenter ce qu'est l'éducation populaire est proposée par Jean-Claude Richez, celle-ci pouvant se définir par « deux invariants : 1/ Favoriser l'accès aux savoirs et à la culture du plus grand nombre, et en particulier aux plus démunis. 2/ Considérer l'éducation de tous comme la condition de l'exercice de la citoyenneté et de la dynamisation de la démocratie » (Richez, 2010, p. 6) »<sup>83</sup>. Laurent Besse apporte un complément à ces tentatives de définition et/ou de présentation en choisissant plutôt de délimiter ce champ. En effet d'après lui, c'est une « action éducative qui prétend toucher principalement les milieux populaires et qui entend agir sur l'individu hors de l'école pour transformer la société (Besse, 2010, p. 270) »<sup>84</sup>.

## B) Une vocation s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire :

Au vu des définitions présentées ci-dessus, il est donc tout d'abord possible d'admettre que la vocation du centre social relève de l'éducation populaire. En effet, le centre social a pour but de favoriser la participation des habitant·e·s, de créer les conditions de l'autonomie, de la responsabilité, de la laïcité, de l'épanouissement et de l'émancipation individuelle et collective des personnes, de permettre à tou·te·s d'accéder à une citoyenneté active afin que chacun·e participe à la construction d'une société plus juste et solidaire. La Maison Pour Tous se veut de plus être un lieu où prendre conscience de la place que l'on occupe dans la cité et où expérimenter sa capacité à agir et à transformer la société. Le centre social se reconnaît de plus dans l'idée que « Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde », citation prononcée par Paulo Freire (1968)<sup>85</sup>.

La définition de la vocation en plus de celle des missions du centre social s'inscrit comme un exercice important. En effet le pôle enfance et l'accueil de loisirs se doivent de la prendre en compte et de l'appliquer pour cadrer et orienter les manières d'agir et les manières de faire.

---

<sup>82</sup> « Histoire de l'éducation populaire », Education populaire, consulté le 27 août 2021, [Histoire de l'éducation populaire \(education-populaire.fr\)](https://www.education-populaire.fr/).

<sup>83</sup> BESSE L., LESCURE de E, PORTE E. (coord.), 2021, La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation, Paris, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude, p.9.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022.

### 3.2.4 Pôle enfance et accueil de loisirs : des missions s'inscrivant dans un large contexte :

Comme vu précédemment l'action du centre social s'inscrit au sein d'un contexte, de missions et d'une vocation spécifiques. Par conséquent le pôle enfance et l'accueil de loisirs favorisant l'offre de loisirs de proximité en dépendent de même à travers le projet éducatif et le projet pédagogique.

#### A) Le pôle enfance : des missions sociales, éducatives et culturelles :

Dépendant des missions, du rôle et de la vocation du centre social mais aussi des priorités thématiques et des attentes de la Ville, il semble important avant de discuter de l'accueil de loisirs, de rappeler les missions du pôle enfance dans lequel il s'inscrit et auxquelles il contribue.

Premièrement le pôle enfance s'inscrit dans les missions (et dans la vocation) du centre social. Dans ce cadre il se doit d'être un lieu de participation, d'accueil, d'information, d'animation et de rencontre pour les familles et les enfants, celui-ci ouvert à tou.te.s. Il contribue de plus à lutter contre les exclusions et les inégalités, à restaurer les liens sociaux, à développer la participation et la citoyenneté ainsi qu'à apporter des réponses aux problématiques/besoins/demandes/attentes des familles et des enfants du territoire, notamment en prêtant attention à celles en difficulté, tout en tenant compte de leurs caractéristiques. De plus, et non des moindres, le pôle enfance agit en faveur des droits de l'enfant, droits énumérés dans la Convention Internationale leur étant destinée.

Deuxièmement le pôle enfance se doit de prendre en compte les attentes/orientations/priorités de la Ville. Celle-ci a pour volonté et pour priorité de favoriser la réussite éducative des enfants du territoire en leur apportant un bagage et un accompagnement permettant de réussir tant à l'école (à travers la lutte contre l'échec scolaire, problématique importante du quartier) que dans son parcours de vie, de réduire les inégalités tant éducatives que sociales et de faire de l'enfant un « *future citoyen responsable au sein de la Cité qui respecte les règles, le vivre ensemble et les valeurs de la République, le but étant de faire de l'enfant quelqu'un de bien réussissant dans sa vie* »<sup>86</sup>. Concernant le territoire de Monplaisir, s'inscrivant

---

<sup>86</sup> Parole recueillie lors d'un entretien effectué avec un professionnel de la direction éducation/enfance de la Ville.

parallèlement dans le cadre de la politique de la Ville, les priorités sociales et éducatives visent de plus à lutter contre les discriminations, les exclusions et contre toutes formes d'inégalités<sup>87</sup>.

Ainsi l'association se place en acteur éducatif complémentaire aux familles et aux autres acteurs d'éducation du territoire comme l'école. Le pôle enfance contribue au diagnostic du territoire, suscite des coopérations, est force de propositions en projets socioéducatifs et concourt à l'alliance éducative nécessaire à l'inclusion de tou.te.s, principalement sur le versant « animation socioculturelle » et « accompagnement à la parentalité ». De façon synthétique, il se doit de se mobiliser sur : La réussite éducative ; Le lien entre les familles, les écoles et la vie du quartier ; La continuité éducative/parcours éducatif ; La valorisation des projets des écoles et l'offre de loisirs de proximité<sup>88</sup>. Ces différentes mobilisations rentrent dans le cadre de trois grandes missions, tenant compte de celles du centre social, des problématiques du territoire et des priorités définies par la Ville :

- *Une mission sociale* : Ouvert à tou.te.s, tenant compte des caractéristiques de chacun.e et prêtant attention aux enfants et aux familles rencontrant des difficultés, le pôle enfance doit répondre à leurs attentes en ayant comme visée la participation du plus grand nombre, le développement du lien social, la lutte contre les exclusions, les inégalités et le développement de la solidarité. Il se doit de plus de mutualiser les énergies et les compétences pour répondre aux problématiques de l'enfance et pour améliorer les conditions de vie des familles.
- *Une mission éducative* : Il s'agit de répondre aux besoins éducatifs des enfants en mettant en œuvre des actions qui les visent dans leur présent et leur devenir, mais qui contribuent également au développement de leur personne, au vivre-ensemble, à la formation de la citoyenneté et de leur réussite éducative.
- *Une mission culturelle* : Le pôle enfance cherche à promouvoir une éducation et une culture pour le plus grand nombre, à développer les responsabilités, l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté et la solidarité, à travailler au développement personnel (artistique, relationnel, intellectuel...) et à la promotion de chacun.e en fonction de l'individu et de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

---

<sup>87</sup> Eléments issus d'un échange avec ce même professionnel.

<sup>88</sup> Livret de Projet Associatif Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec la Ville d'Angers Période : 2020-2022.

B) L'accueil de loisirs : un moyen permettant de répondre aux missions du pôle enfance et du centre social :

En permettant normalement de réunir un grand nombre d'enfants lors des temps extrascolaires, l'accueil de loisirs, moyen d'actions éducatives collectives au côté de la famille et de l'école, doit rentrer dans le cadre de ces missions et de cette vocation, en complémentarité de l'offre de loisirs proposée par la Ville qui n'a pas la même visée que le centre social. Ainsi l'offre de loisirs à travers l'accueil proposé se place comme un moyen d'actions socio-éducatives permettant d'agir par le biais des pédagogies actives sur les problématiques du territoire et les priorités de la Ville. Il s'agit aussi de répondre aux besoins et aux attentes des habitants en prenant compte des caractéristiques des familles et des enfants, notamment de celles ayant de fortes difficultés. Il se doit de plus, à travers cette offre, de favoriser la citoyenneté, le lien social, la participation, la réussite éducative, la culture, la lutte contre toutes formes d'exclusion et le développement (et donc le respect) des droits définis dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfants (CIDE) tels que le droit aux loisirs. En effet, comme le précise cette convention, l'enfant y a droit dans des conditions d'égalité voire d'équité afin « de se divertir et de grandir dans un climat heureux. Il permet de réaliser d'autres droits, par exemple le droit d'être entendu, le droit à l'éducation. Il favorise le développement de l'enfant et sa concentration à l'école. (...) »<sup>89</sup>. Pour cela l'accueil de loisirs se base tant dans son projet éducatif et pédagogique sur l'accompagnement et la co-construction des temps de loisirs des enfants (favorisant la prévention, l'éveil corporel, l'artistique et le culturel, la découverte de soi et des autres, l'expérimentation, l'expression et la créativité, la santé et le bien-être, la citoyenneté, le vivre-ensemble, l'autonomie, la responsabilité, la socialisation, le développement des potentialités, la curiosité etc....). De plus l'accueil de loisirs constitue un moyen d'agir autour des problématiques existantes : santé/bien-être, intégration, discrimination, etc<sup>90</sup>...

---

<sup>89</sup> « Comprendre... le droit aux loisirs », UNICEF, consulté le 27 août 2021, <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-aux-loisirs?sid=147830>.

<sup>90</sup> Eléments issus de la construction du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.



### **3.2.5 Conclusion de la sous partie II :**

S'ajoutant au cadre d'action dans lequel doit s'inscrire un accueil de loisirs habituel, l'accueil dont il est question se place de plus dans le cadre du centre social auquel il est affilié. Il doit alors se placer en plein cœur du contexte, des missions et de la vocation de ce dernier tout en répondant aux commandes et attentes des acteurs institutionnels tel que la Ville. Il se doit donc de proposer une offre de loisirs de proximité ouverte à tou.te.s, prenant compte des caractéristiques des habitants et permettant de répondre, lors des temps extra-scolaires et de manière collective, aux problématiques du territoire, aux droits de l'enfant, aux missions et à la vocation du centre social puis aux politiques sociales, éducatives et familiales des acteurs institutionnels. Il s'inscrit donc à la fois dans une mission sociale, éducative et culturelle, agissant au travers des pédagogies actives/nouvelles.

### **3.3 Conclusion de la partie :**

A travers le détail des origines des accueils de loisirs et des centres sociaux, de leurs missions, de leur rôle et de leur vocation nous avons pu définir le cadre d'action dans lequel il convient de se situer. Comme nous l'avons précisé dans la partie II, la réponse à la désaffection doit, outre d'être pertinente face aux causes de non-fréquentation, être en pleine cohérence avec celui-ci. En effet la solution doit permettre la continuité (voire l'amélioration) des activités et des interventions socio-éducatives répondant aux problématiques, aux attentes et aux besoins des enfants et des familles et aux priorités des acteurs institutionnels, le tout en favorisant l'ouverture et l'accès à tout.te.s à l'offre de loisirs mais aussi en prêtant attention aux familles les plus en difficulté. Comme vu, les solutions proposées étaient multiples en fonction des causes de non-fréquentation étudiées mais ne correspondaient pas toutes aux missions, au rôle et à la vocation dont dépend l'accueil de loisirs. Pour exemple, le développement des activités de consommation constitue une réponse pertinente afin d'augmenter le taux de fréquentation mais n'est pas toujours cohérente. Par les réflexions menées et à travers les entretiens effectués avec les act.ric.eur.s du territoire, une idée se répétait de nombreuses fois : celle de la démarche d'aller-vers. En effet celle-ci était présentée comme ayant le potentiel de pallier les causes de désaffection mais aussi de favoriser la cohérence des activités/actions de l'accueil de loisirs avec son cadre d'action. Dans la prochaine et dernière partie, nous étudierons ainsi cette démarche et nous verrons en quoi celle-ci peut être abordée comme une réponse à la désaffection/non-fréquentation à la fois pertinente et cohérente.

## **4 L'ALLER-VERS: UNE REPONSE POTENTIELLE :**

---

Comme précisé précédemment, plusieurs solutions ont été proposées afin de répondre aux causes de désaffection et de non-fréquentation de l'accueil de loisirs. Parmi celles-ci une a été sujet de discussion lors de ce stage, celle de l'aller-vers. En effet cette démarche, comme cela a pu être précisé lors des entretiens menés avec la Ville, constitue un angle d'action attendu. Nous verrons donc dans cette partie ce qu'elle représente, comment l'aller-vers pourrait se traduire dans le cadre des actions de l'accueil de loisirs et en quoi elle peut constituer une solution intéressante.

### **4.1 L'aller-vers : Une démarche pertinente et cohérente :**

Il paraît tout d'abord important de tenter de définir cette démarche d'aller-vers avant d'en préciser les manières par lesquelles celle-ci pourrait se mettre en œuvre.

#### **4.1.1 Aller vers les habitants :**

Selon Cyprien Avenel, sociologue de la DGCS, l'aller-vers est une question de mobilité physique (ou virtuelle), mobilité permettant d'aller vers les habitants en acceptant le libre arbitre de chacun.<sup>91</sup> En effet, elle correspond à « toute démarche conduisant les professionnels de l'action sociale, qu'ils soient institutionnels ou associatifs à quitter physiquement leurs structures pour aller à la rencontre des publics dans leurs lieux de vie : lieux de résidence, de rencontre sur l'espace public ou sur des lieux « privés »<sup>92</sup>. De plus, cette démarche s'inscrit dans une situation où les professionnel.le.s ne répondent pas forcément à une demande à laquelle une offre est proposée mais consiste à aller à leur rencontre afin de construire avec eux, dans leur environnement, des projets, des actions, des loisirs et des échanges etc...<sup>93</sup>

---

<sup>91</sup> Elisa Couple, « L'aller-vers, un moyen de lutte contre le non-recours au droit des jeunes » (Mémoire, Université de Rennes 2, 2020), 21.

<sup>92</sup> Pardo Yolande, *Accès aux droits via l'aller vers, Rapport de restitution du travail préparatoire au « Plan d'action grenoblois pour l'accès aux droits et contre le non-recours* (Grenoble : Ville de Grenoble, 2017). Consulté le 27 août, 2021, <https://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/rapport-access-aux-droits-via-l-aller-vers.pdf>.

<sup>93</sup> Janvier, « Aller vers pour aller où ? », Rolland Janvier, consulté le 27 août 2021, [Aller vers pour aller où ? | Roland JANVIER](#).

A la suite de cette brève tentative de définition il semble maintenant important de préciser selon quelles modalités et de quelles manières la démarche d'aller-vers pourrait permettre d'apporter une réponse pour pallier la désaffection/non-fréquentation de l'accueil de loisirs tout en prenant compte du cadre d'action dans lequel il s'inscrit. Ainsi, quels types d'aller-vers privilégier ?

#### **4.1.2 Deux types de démarches d'aller-vers privilégiés :**

Deux manières d'agir et d'intervenir à travers la démarche d'aller vers ont été discutées et proposées par les professionnel.le.s rencontré.e.s à la fois du centre social, de la Ville ou d'une autre institution ou association comme celle des habitants du quartier du haut des Banchais. En effet, celles-ci sont considérées comme pouvant apporter une réponse pertinente et cohérente aux causes de non-fréquentation de l'offre de loisirs de proximité.

##### **A) L'aller-vers par la déambulation : favoriser le partage d'informations et la prise en compte de la parole des habitants :**

Tout d'abord, il a été proposé d'effectuer des « prox » dans le but d'agir envers certaines causes précisées en première partie et de favoriser les missions dont doit répondre l'accueil de loisirs (et donc le pôle enfance). Cette « prox » peut être décrite comme une démarche d'aller-vers où les professionnel.le.s de la structure déambulent au sein de l'espace public dans l'objectif de créer des relations avec les habitants et de partager des discussions, des informations ainsi que d'amorcer un dialogue avec ces derniers. En quoi cette démarche permettrait de palier à certaines causes de non-fréquentation ?

Premièrement, la non-fréquentation, comme vu précédemment, est le résultat d'une méconnaissance de l'offre existante. De plus, dans ce cadre, les problématiques liées à la littératie rendent complexe la compréhension des informations mises à dispositions à travers les moyens de communication du centre social, moyens étant le plus souvent en dehors des relations directes. Lorsque les canaux d'informations ont été étudiés, il a été démontré l'importance du bouche à oreille et donc de la communication en face à face. Dans ce cadre, cette première solution pourrait favoriser, à travers le dialogue et la création de lien entre population et professionnel.le.s, une communication bien plus adéquate. En effet, communiquer par le biais de relations interpersonnelles directes permettrait tout d'abord d'optimiser le transfert d'informations en réduisant les possibles biais défavorables entre émett.rice.eur et récept.rice.eur. De plus, être en face à face avec l'interlocuteur favoriserait le principe de

rétroaction (feedback) tel que défini en psychologie sociale dans l'étude des communications, celui-ci étant un retour verbal ou non verbal du récepteur (et/ou de l'émetteur) favorisant la réponse à des potentielles questions, doutes ou incompréhensions et pouvant ainsi constituer un moyen de palier aux difficultés de littératie. Cette situation rendrait en effet l'émetteur à être en mesure d'adapter plus facilement sa communication (le plus souvent le contenu, la clarté et le sens de l'information)<sup>94</sup>. Pour autant, lors de ce type d'interaction, de nombreux autres biais seront à prendre en compte afin de communiquer correctement. L'objectif, à travers ce type d'aller-vers, est de permettre aux habitants d'effectuer un choix en ayant l'ensemble des données à leur dispositions. Dans le même cas, cela permettrait d'apporter une/des information.s aux habitants d'un îlots éloignés de la structure, pour qui venir au sein de celle-ci afin d'obtenir des informations est bien plus complexe. Pratiquer la démarche d'aller-vers par ce biais a été démarré et testé par certains services/pôles du centre social. Il a pu être ainsi observé des effets positifs en terme de communication, cela ayant mené des habitant.e.s rencontré.e.s dans l'espace public à venir fréquenter, au moins une première fois, le centre social.

D'une autre façon, s'engager dans un dialogue en relation directe avec une famille ou un enfant permettrait aussi de s'inscrire dans une démarche continue de diagnostic ou plus précisément dans une prise en compte de la parole des habitants, comme cela a été fait lors de cette enquête. À travers cela, il serait ainsi possible d'obtenir les avis, les propositions d'initiatives, les besoins, les attentes et les problématiques rencontrées par les familles et les enfants. Dans ce cadre la démarche d'aller-vers constitue une ouverture à un plus large public et une opportunité d'interagir avec un plus grand nombre d'enfants et de familles, dont celles ayant de nombreuses difficultés.

## B) Une offre de loisirs « hors les murs » :

Dans un autre temps, afin d'apporter une réponse aux causes de non-fréquentation, les loisirs et activités éducatives se déroulant au sein de l'espace public constituent une deuxième forme de solution pensée par les différents act.rice.eur.s du centre social et du territoire.

Dans ce type de démarche d'aller-vers, le hors les murs permettrait d'apporter des réponses à plusieurs causes de non-fréquentation. En effet cela conduirait à une accessibilité plus favorable aux habitants. Dans ce cadre, les activités et les interventions se dérouleraient au sein même de l'espace public dans différents lieux stratégiques afin que les enfants puissent participer

---

<sup>94</sup> Bruno Joly, *Communication* (Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 2009), 11-68.

à la construction des activités, tout en prenant compte de l'environnement dans lequel ils vivent. Cela serait en outre une solution visant tout d'abord à casser la distance qui sépare les îlots éloignés du centre social en allant physiquement vers ceux-ci. De plus cela permettrait, si les modalités d'actions s'adaptaient en acceptant toute participation sans inscription effectuée au préalable (et donc le moindre coût de cette inscription pour ces familles), d'aboutir à une véritable offre de loisirs éducatifs de proximité, rendant son accès possible au plus grand nombre et portant attention aux caractéristiques et aux difficultés des enfants et des familles du territoire. Ce type d'animation hors les murs, par son accessibilité accrue, pourrait aussi permettre d'aller au-delà d'une simple réponse à une demande et favoriserait à l'instant T, hors de toutes préparations, la création avec les enfants d'espaces d'activités et de rencontre, en fonction de l'environnement, développant ainsi le lien social, la participation, la citoyenneté, la cohésion sociale et la visée transformatrice de l'animation collective, ceci s'inscrivant dans la vocation du centre social<sup>95</sup>. Cela favoriserait de même l'accessibilité des actions envers les problématiques du territoire au plus grand nombre. D'autre part ces activités améliorerait la visibilité de l'accueil de loisirs et du pôle enfance.

Ainsi il est possible de démontrer en quoi l'aller-vers permettrait de répondre aux causes de non-fréquentation tout en étant en cohérence avec les missions auxquelles le pôle enfance et son offre de loisirs de proximité dépendent.

#### **4.1.3 Conclusion de la sous partie I :**

L'aller-vers constitue donc une démarche permettant de répondre tant aux causes de non-fréquentation de l'accueil de loisirs qu'à développer la cohérence de cette offre aux missions auxquelles elle est affiliée. En effet la démarche d'aller-vers permettrait de lutter contre les causes liées à l'accessibilité et de lutter contre les formes d'exclusion envers les « non-captifs ». Dans ce cadre le pôle enfance favoriserait la cohérence avec ses missions en rendant l'offre de loisirs ouverte et accessible à tout.e.s, permettant la participation du plus grand nombre et en prêtant attention aux familles en difficulté et à leur caractéristiques. Cela permettrait de plus une plus grande connaissance des problématiques, des attentes, des volontés et des besoins des familles et des enfants.

---

<sup>95</sup> Janvier, « Aller vers pour aller où ? », Rolland Janvier, consulté le 27 août 2021, [Aller vers pour aller où ? | Roland JANVIER](#).

## 4.2 Des conditions à la pertinence de la démarche :

D'après les professionnel.le.s rencontré.e.s et notamment à travers les divers échanges effectués tout au long de ce stage, différentes conditions visant la pertinence de cette démarche ont été pensées. Premièrement l'aller-vers ne doit pas se substituer à l'accueil de loisirs existant. De plus, le partenariat et la coopération lors de certains temps et la mise en œuvre de réflexions communes et continues constituent des éléments de pertinence de l'aller-vers pour les professionnel.le.s.

### 4.2.1 Ne pas être dans le « tout aller-vers » :

Développer la démarche d'aller-vers au sein des missions de l'accueil de loisirs et donc du pôle enfance ne signifie pas l'abandon des actions existantes ou leur transformation totale.

*« Faire de l'aller-vers serait une bonne idée mais il ne faut pas non plus faire que ça, il faut des deux. »<sup>96</sup> « Ce serait intéressant d'instaurer l'aller-vers à l'accueil de loisirs en complément. »<sup>97</sup>*

Dans ce cadre la démarche doit venir en complément afin d'apporter une cohérence et une pertinence des actions menées dans le cadre de l'accueil de loisirs. Les actions existantes permettent en effet à l'équipe de proposer des actions avec des moyens matériels conséquents et un espace sécurisé/sécurisant pour les enfants<sup>98</sup>. L'objectif est ainsi de pouvoir construire un ensemble plus large d'actions, d'interventions et de projets construits avec les enfants.

### 4.2.2 Favoriser les coopérations :

Ensuite, afin de pérenniser et de développer l'intérêt de l'aller-vers, le partenariat et la coopération se posent comme des conditions pertinentes.

*« Le partenariat et la coopération c'est un plus dans le cadre de l'aller-vers, ça permet de mutualiser les compétences, les connaissances et les échanges pour répondre du mieux possible aux problématiques du territoire ... »<sup>99</sup>*

---

<sup>96</sup> Réponse d'un professionnel de la direction éducation/enfance de la Ville à la question : Comment redynamiser l'accueil de loisirs ?

<sup>97</sup> Parole d'un acteur du centre social lors d'un échange concernant l'aller-vers.

<sup>98</sup> Eléments mis en avant par un professionnel de la direction éducation/enfance de la Ville et lors d'échanges avec des professionnel.le.s du centre social.

<sup>99</sup> Parole d'une professionnelle du pôle territorial du quartier de Monplaisir.

Premièrement, celui-ci favoriserait le partage d'informations et le développement d'actions pertinentes et cohérentes avec les missions et objectifs de l'accueil de loisirs. Comme il a été précisé dans la deuxième partie, ce dernier se doit de répondre à des problématiques existantes au sein du territoire. Ainsi le partenariat et la coopération favoriserait la possibilité de répondre à certains besoins et certaines problématiques pour lesquelles l'accueil de loisirs, même avec l'aide des services du centre social, ne serait pas apte à répondre seul. Pour exemple, concernant les questions de santé/bien-être, des actions collectives hors les murs, en lien avec le service prévention/promotion pour la santé de la Ville et/ou la Maison Départementale des Solidarités permettraient de répondre avec plus de pertinence à cet axe prioritaire par un partage de connaissances et de compétences. Deuxièmement, favoriser la « prox » avec des partenaires ou des professionnels de la structure pourrait être considéré comme un véritable atout. Dans ce cadre, cela mènerait à des réflexions communes lors des déambulations, en fonction des besoins, attentes et problématiques repérées à travers les échanges avec les familles et les enfants, réflexions favorables au développement d'actions et d'interventions pour et avec les enfants. De plus, tel qu'avec le pôle territorial (mais aussi tout autre acteur) présent sur le territoire, la coopération permettrait d'identifier les lieux où il conviendrait de renforcer les animations et favoriserait le partage des réflexions et des remarques concernant les besoins, attentes et problématiques du territoire.

#### **4.2.3 S'inscrire dans des réflexions communes et continues :**

Dernièrement, afin de pérenniser et d'améliorer chemin faisant la démarche d'aller-vers, s'inscrire dans une réflexion commune et continue avec l'ensemble des acteurs permettrait, à travers l'échange, d'adapter la démarche tant en termes d'organisation que de posture professionnelle.

*« Pour que l'aller-vers fonctionne, il faut que les acteurs échangent entre eux et qu'ils réfléchissent ensemble pour l'adapter au fur et à mesure. »<sup>100</sup>*

Certaines conditions peuvent être perçues comme primordiales dans la démarche d'aller-vers. En effet à travers le partenariat, la coopération et la mise en œuvre de réflexions communes et continues, cette démarche prendrait plus de valeurs et porterait plus d'intérêt. De plus afin d'améliorer l'offre de loisirs de proximité et de favoriser les missions au sein desquelles elle se situe, elle se doit de se placer en complémentarité de l'offre existante.

---

<sup>100</sup> Parole d'un professionnel de la direction éducation/enfance de la Ville.

### **4.3 Conclusion de la partie :**

La démarche d'aller-vers constitue un moyen d'action par lequel les professionnel.le.s se déplacent dans l'espace public pour aller à la rencontre des familles et des enfants et afin d'effectuer des activités hors les murs. Comme vu, cette démarche est porteuse de pertinence et de cohérence en lien avec les causes de désaffection/non-fréquentation et les missions auxquelles le pôle enfance et l'accueil de loisirs sont affiliés. Ainsi, l'aller-vers, comme précisé lors des entretiens et des multiples échanges avec les professionnel.le.s, pourrait effectivement constituer une solution dans le but de pallier à la désaffection/non-fréquentation de l'offre de loisirs proposée par le pôle enfance.



## 5 CONCLUSION :

---

Comment redynamiser l'offre de loisirs à destination des enfants de 6 à 11 ans proposée par le centre social ? Que font les enfants lors de leurs temps libres ? Comment expliquer la désaffection/non-fréquentation de ce dernier ? Quelle importance de prendre en compte le cadre d'action du centre social, du pôle enfance et de l'accueil de loisirs ? En quoi la démarche d'aller-vers peut-elle être abordée comme une réponse pour pallier cette non-fréquentation et favoriser la cohérence des actions avec les missions, le rôle et la vocation de l'accueil de loisirs ? Telles sont les questions posées lors de cet écrit auxquelles nous avons tenté de répondre. Ainsi il a tout d'abord pu être distingué les différentes occupations des enfants lors de leurs temps libres. Dans ce cadre il a été perçu une faible participation générale aux activités encadrées et socio-éducatives par rapport aux données nationales. Afin d'expliquer cela, l'enquête menée, en lien avec la littérature, a fait ressortir différentes raisons, tantôt liées à l'âge et au genre des enfants, tantôt liées aux caractéristiques socio-économiques des familles et au milieu social auquel celles-ci appartiennent, tantôt liées à la mise en place de la réforme de rythmes scolaires de 2014 ayant inscrit le mercredi matin comme un temps scolaire. Ces raisons ont pour chacune influencé la pratique de loisirs et le mode d'occupation des enfants en dehors de l'école. Par la suite, en s'inscrivant à un niveau plus micro, nous nous sommes penchés sur les causes de désaffection/non-fréquentation de l'accueil de loisirs proposé par le centre social et son pôle enfance, pôle au sein duquel ce stage de master 2 a été effectué. Dans ce cadre, deux grandes causes ont été explicitées : la distance entre la nature des activités souhaitées par les enfants et les familles et l'offre proposée par l'accueil de loisirs ; les problématiques liées à l'accessibilité de l'offre. Concernant cette dernière cause, l'enquête a pu mener à trois explications. En effet la non-fréquentation en termes d'accessibilité est influencée à la fois par la méconnaissance de l'offre, par l'inadaptation de celle-ci aux caractéristiques de la population notamment sur son versant socio-économique puis par la distance physique entre certains ilots du territoire et l'emplacement du centre social. Afin d'apporter une réponse à ces causes, plusieurs solutions ont été réfléchies et proposées. C'est à travers ces différentes réponses et notamment à travers celle primant l'augmentation des activités de consommation qu'une seconde question est apparue : celle de la cohérence de la solution avec les missions, le rôle et la vocation du pôle enfance et de son accueil de loisirs. Ainsi a été présenté dans la deuxième partie ce cadre d'action. À travers cette présentation il a été remarqué que l'actuel offre de loisirs proposée, par les causes de non-fréquentation, ne répond que partiellement aux missions et à la vocation dans lesquelles elle

s'inscrit. Dans ce cadre la solution se doit d'être alors pertinente vis-à-vis des causes de désaffection/non-fréquentation mais doit aussi permettre la continuité voire l'amélioration de la cohérence des actions/activités effectuées à l'accueil de loisirs avec son cadre d'action. Dans cette mouvance, une solution a pris le dessus lors des entretiens menés et des réflexions formelles et non-formelles engagées : celle de la démarche de l'aller-vers. Celle-ci est en effet perçue par les professionnel.le.s comme étant à la fois pertinente et cohérente, s'inscrivant en complémentarité de l'offre déjà proposée à travers un déplacement hors les murs, dans l'espace public dans le but d'engager des échanges et des discussions favorisant la prise en compte de la parole des familles et des enfants, de leurs souhaits, de leurs expériences, de leurs besoins et des problématiques perçues. Par la suite, afin d'améliorer l'accessibilité à l'offre de loisirs éducatifs, il a été proposé la délocalisation dans l'espace public des activités construites avec et pour les enfants, développant ainsi une parade à la distance existante entre lieu d'habitation et lieu d'activité. Mais cette méthode favoriserait de même, si la structure adapte ses modalités telles que celles liées à l'inscription, de pallier les causes financières. En complément, avec l'objectif de favoriser la pertinence de la démarche d'aller-vers, trois conditions ont été explicitées lors des échanges avec les act.rice.eur.s et les professionnel.le.s : ne pas être dans le « tout aller-vers » ; favoriser le partenariat et la coopération ; s'inscrire dans des réflexions communes et continues.

Cet écrit a permis de comprendre les causes de non-fréquentation et d'étudier la réponse potentielle que représente la démarche d'aller-vers. Il semblerait intéressant à la suite de ce mémoire, une fois l'aller-vers mis en œuvre, d'étudier plus précisément, par le biais d'enquêtes, l'influence réelle de l'aller-vers à la fois sur ce que cela pourrait apporter pour les professionnel.le.s dans le cadre de leurs pratiques, pour le pôle enfance dans le cadre de son offre de loisirs de proximité et dans sa globalité, puis pour les habitants eux-mêmes. Dernièrement, la démarche d'aller-vers constitue une manière d'agir qui pourrait être appliquée dans l'ensemble du centre social. En effet, comme cela a été précisé par la directrice, c'est une démarche devant être commune à tous les secteurs car rentrant pleinement dans les missions et la vocation de la structure. Il serait par conséquent intéressant d'étudier la mise en œuvre, l'impact et l'intérêt de l'aller-vers à cette échelle.



---

## Bibliographie

---

Amossé, Thomas. « Portrait statistique des classes populaires contemporaines » *Savoir/Agir* 34, no. 4 (2015) : 13-20. <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2015-4-page-13.htm>.

BESSE L., LESCURE de E, PORTE E. (coord.), 2021, La fabrique de l'éducation populaire et de l'animation, Paris, INJEP Notes & Rapports/Rapport d'étude.

Cayouette-Remblière, Joanie, Lion, Gaspard et Rivière, Clément. « Socialisations par l'espace, socialisations à l'espace. Les dimensions spatiales de la (trans)formation des individus » *Sociétés contemporaines* 115, no. 3 (2019) : 5-31. <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2019-3-page-5.htm>.

Cassette, Aurélie, et Farvaque, Etienne. « Le coût de la réforme des rythmes scolaires pour les communes » *Économie & prévision* 216, no. 2 (2019) : 21-41. <https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2019-2-page-21.htm>.

Coudronnière, Charlotte, et al.. « Quelle conception de la qualité de vie et du bien-être chez des enfants de 5 à 11 ans ? » *Enfance* 2, no. 2 (2015) : 225-243. <https://www.cairn.info/revue-enfance2-2015-2-page-225.htm>.

Couple, Elisa. « L'aller-vers, un moyen de lutte contre le non-recours au droit des jeunes. » Mémoire. Université de Rennes 2, 2020.

Court, Martine. *Sociologie des enfants*. Paris: La Découverte, 2017. <https://doi.org/10.3917/dec.court.2017.01>

David, Olivier. « Le temps libre des enfants et des jeunes à l'épreuve des contextes territoriaux : les pratiques sociales, l'offre de services, les politiques locales. » Dossier d'habilitation. Université de Rennes 2, 2010. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00574271>.

Durand, Robert. *Histoire des centres sociaux, du voisinage à la citoyenneté*. Paris : La découverte, 2006.

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). *Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*. Paris : Haut Conseil de la famille,

de l'enfance et de l'âge, 2018. Consulté le 27 août, 2021. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea-rapport\\_temps\\_et\\_lieux\\_tiers\\_des\\_enfants\\_06.04.2018.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/hcfea-rapport_temps_et_lieux_tiers_des_enfants_06.04.2018.pdf).

Joly, Bruno. *Communication*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur, 2009.

Laforets, Véronique. « L'éducatif local : les usages politiques du temps libre des enfants. » Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes, 2016. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01401395>.

Lebon, Francis. « Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs » *Éducation et sociétés*, no. 1 (2003) : 135-152. <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2003-1-page-135.htm>.

Lebon, Francis. « Loisirs éducatifs collectif : histoire et enjeux » *cahiers de l'action* 30, no. 4 (2010) : 19-24. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2010-4-page-19.htm>.

Lenoir, Remi. « Espace social et classes sociales chez Pierre Bourdieu » *Sociétés & Représentations* 17, no. 1 (2004) pp. 385-396. <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2004-1-page-385.htm>.

Margat, Aurore, et al.. « Interventions en littératie en santé et éducation thérapeutique : une revue de la littérature » *Santé Publique* 29, no. 6 (novembre-décembre 2017) : 811-820. <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2017-6-page-811.htm>.

Millerand, Patrick. « Garantir les missions d'un centre social tout en développant son offre de services. » Mémoire. Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, 2012. <http://bdsp-ehesp.inist.fr/vibad/index.php?action=getRecordDetail&idt=465937>.

Pardo Yolande. *Accès aux droits via l'aller vers, Rapport de restitution du travail préparatoire au « Plan d'action grenoblois pour l'accès aux droits et contre le non-recours »*. Grenoble : Ville de Grenoble, 2017. Consulté le 27 août, 2021, <https://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/rapport-acces-aux-droits-via-l-aller-vers.pdf>.

Porte, Emmanuelle. « L'éducation populaire en France » *Fiches Repères*, n°44 (mai 2019) : 1-4. [https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/05/FR44\\_educ\\_pop.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/05/FR44_educ_pop.pdf).

**Sites internet :**

Education populaire. « Histoire de l'éducation populaire ». Consulté le 27 août 2021. [Histoire de l'éducation populaire \(education-populaire.fr\)](http://education-populaire.fr).

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Accueils sans hébergement (mineurs) ». Consulté le 27 août 2021. [Définition - Accueils sans hébergement \(mineurs\) | Insee](http://www.insee.fr/fr/statistiques/147830).

Janvier. « Aller vers pour aller où ? ». Consulté le 27 août 2021. [Aller vers pour aller où ? | Roland JANVIER](http://www.janvier.fr).

Marie-Chantal DURU - « *Les centres sociaux : au croisement de l'éducation populaire et du développement local* » - OASIS - Le Portail du Travail Social - <http://www.travail-social.com>. - mai 2006.

UNICEF. « Comprendre... le droit aux loisirs ». Consulté le 27 août 2021. <https://my.unicef.fr/contenu/comprendrele-droit-aux-loisirs?sid=147830>.

**Textes réglementaires et circulaires de référence :**

Article R227-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (J.O. 01 septembre 2006)

Circulaire CNAF du 31 octobre 1995, traitant des relations entre les CAF, les centres sociaux et leurs partenaires.

## TABLE DES MATIERES :

1	Introduction : .....	8
2	Comprendre la non-fréquentation de l'offre de loisirs afin d'apporter une réponse pertinente : .....	14
2.1	Des loisirs éloignés des activités socio-éducatives et encadrées : .....	14
2.1.1	Une faible participation aux activités encadrées : .....	14
A)	Les loisirs non-encadrés en haut du classement : .....	15
B)	Les pratiques sportives et culturelles : des activités peu fréquentées : .....	16
C)	L'accueil de loisirs, une option faiblement utilisée : .....	17
2.1.2	Un rapport distant aux activités encadrées et éducatives pour les enfants de familles d'origine modeste : .....	19
A)	Les loisirs encadrés non prioritaires : .....	19
B)	Un rapport distant à la dimension socio-éducative des activités : .....	20
2.1.3	Des loisirs influencés par la réforme des rythmes scolaire de 2013 : .....	22
A)	La réforme des rythmes scolaires : le mercredi matin comme temps d'école : 22	
B)	Influence de la réforme sur la pratique d'activités : .....	22
2.1.4	Conclusion de la sous partie I : .....	24
2.2	De multiples causes de non-fréquentation de l'accueil de loisirs : .....	24
2.2.1	Inadéquation entre nature de l'offre proposée et demande : .....	25
A)	Une évolution de l'offre et de son contenu ... : .....	25
B)	... En inadéquation avec la demande : .....	25
2.2.2	Des problématiques d'accès aux offres proposées : .....	26
A)	Non fréquentation par méconnaissance de l'offre : .....	27
B)	Non fréquentation par inadaptation de l'offre aux caractéristiques socio-économiques des familles : .....	29

C)	L'accessibilité physique comme cause de non-fréquentation : .....	29
2.2.3	Conclusion de la sous partie II : .....	30
2.3	Conclusion de la partie : .....	31
3	Développer une réponse permettant à l'accueil de loisirs d'assurer son rôle et ses missions : .....	32
3.1	Les accueils de loisirs : une vocation éducative ainsi qu'un cadre législatif et réglementé : .....	32
3.1.1	Proposer aux enfants, lors des temps extra-scolaires, des loisirs à visée éducative : .....	33
A)	Une action s'inscrivant dans un contexte historique ... : .....	33
B)	... Ainsi que dans un cadre législatif et réglementé : .....	35
3.1.2	Une offre de loisirs s'inscrivant dans différents projets : .....	35
3.1.3	Conclusion de la sous partie I : .....	37
3.2	Une offre de loisirs dépendante du cadre d'action du centre social : .....	37
3.2.1	Les origines des centres sociaux : .....	38
A)	Apparition et développement des centres sociaux : .....	38
B)	Le rôle des centres sociaux : entre demandes de la population et commandes institutionnelles : .....	39
C)	Devoir composer avec les collectivités territoriales telles que la Ville : .....	40
3.2.2	Des missions bien ancrées : .....	41
A)	Des missions définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales : .	41
B)	Des missions et des priorités d'actions convenues avec la Ville : .....	42
3.2.3	Une offre de loisirs qui doit prendre compte de la vocation du centre social : 43	
A)	L'éducation populaire : une difficile définition : .....	43
B)	Une vocation s'inscrivant dans le champ de l'éducation populaire : .....	44



3.2.4	Pôle enfance et accueil de loisirs : des missions s’inscrivant dans un large contexte : .....	45
	A) Le pôle enfance : des missions sociales, éducatives et culturelles : .....	45
	B) L'accueil de loisirs : un moyen permettant de répondre aux missions du pôle enfance et du centre social : .....	47
3.2.5	Conclusion de la sous partie II : .....	48
3.3	Conclusion de la partie : .....	48
4	L’aller-vers : une réponse potentielle : .....	49
4.1	L’aller-vers : Une démarche pertinente et cohérente : .....	49
4.1.1	Aller vers les habitants : .....	49
4.1.2	Deux types de démarches d’aller-vers privilégiés : .....	50
	A) L’aller-vers par la déambulation : favoriser le partage d’informations et la prise en compte de la parole des habitants : .....	50
	B) Une offre de loisirs « hors les murs » : .....	51
4.1.3	Conclusion de la sous partie I : .....	52
4.2	Des conditions à la pertinence de la démarche : .....	53
4.2.1	Ne pas être dans le « tout aller-vers » : .....	53
4.2.2	Favoriser les coopérations : .....	53
4.2.3	S’inscrire dans des réflexions communes et continues : .....	54
4.3	Conclusion de la partie : .....	55
5	Conclusion : .....	56

MAIGNAN

Amaury

16 septembre 2021

**Master 2 mention santé publique**  
**Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnement »**

Redynamiser l'offre de loisirs de proximité proposée par un centre social : l'aller-vers comme solution potentielle

**Promotion 2020-2021**

**Résumé :**

Dans un contexte où la fréquentation de l'offre de loisirs de proximité proposée par un centre social se trouve en forte baisse depuis de nombreuses années, ce dernier a souhaité chercher et développer des solutions dans le but de pallier cette désaffection. En effet de cette situation découlent différents enjeux liés tant à la pérennité de l'accueil de loisirs qu'à la cohérence entre son offre et ses missions.

Afin lutter contre cette situation plusieurs questions se sont posées, questions mises en avant lors de cet écrit : Que font les enfants lors de leurs temps libres ? Comment expliquer cette baisse de fréquentation ? Cette problématique est-elle spécifique à ce type de loisirs ? Quelles sont les possibles solutions ? A travers le diagnostic effectué lors de ce stage, la démarche d'aller-vers s'est positionnée comme une réponse potentielle, mais qu'en est-il réellement ? permet-elle de répondre aux causes de non-fréquentation ? favorise-t-elle l'exercice des missions auxquelles l'accueil de loisirs est affilié ?

**Mots-clés :** temps libres ; loisirs ; accueil de loisirs ; centre social ; aller-vers ; enfants

*L'Ecole des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2  
n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires :  
ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.*

